Zeitschrift: Mémoires et observations recueillies par la Société Oeconomique de

Berne

Herausgeber: Société Oeconomique de Berne

Band: 8 (1767)

Heft: 2

Artikel: Memoire sur la question : quel est le prix des graines le plus

avantageux dans le Canton, tant pour le laboureur que pour l'acheteur, & quels sonst les moyens les plus propres pour les amener à ce prix &

les y maintenir

Autor: Muret, J.L.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-382663

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

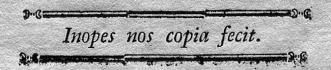
MEMOIRE SUR LA QUESTION:

Quel est le prix des graines le plus avantageux dans le Canton, tant pour le laboureur que pour l'acheteur, & quels sont les moyens les plus propres pour les amener à ce prix & les y maintenir.

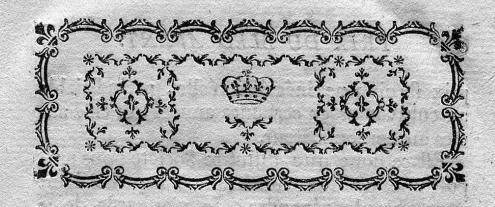
Par M. J. L. MURET.

Premier Pasteur & Sécrétaire de la Société economique à VEVAY, membre honoraire de celle de BERNE.

Ce mémoire à obtenu l'accessit.



COMMENT STATE OF THE STATE OF T भागम क्रिया अध्यक्षिता है अध्यक्षित है स्थान स्थान the energy and property and the second and Commentaries of the a single seeds. Surapanas is stance multiply in all democratic never and the completion of the contract et and some a contract of the sound the sound of the er of the tricini preproduction to plus acres words in the animous bound more in the क्ताप्रीकृष्ण को अंतर्गत का सम्मान क्षेत्र के का A LINCOLD ALLERS OF A MOVED A SEC during the dry engineering a tour or non-moray are a superindical action to the equit a state a menserous de la militaria de militaria de la fina got a girly want much me anoven pour anience. the street of the state of the sone t a militaria ecrea greónandes equins or



MEMOIRE SUR LA QUESTION:

Quel est le prix des graines le plus avantageux dans le Conton de Berne, tant pour le laboureur que pour l'acheteur; & quels sont les moyens les plus propres pour les améner à ce prix & les y maintenir.

Enoncé de la question semble exiger qu'on des graines à tant la mesure, 10. 12. 15. 20 baches, &c. celui qu'on estimera le plus avartageux pour l'intérèt combiné tant du laboureur que de l'acheteur. Mais je ne présume pas que ce soit là le sens de la question, &ce prix moyen quelconque s'il est exprimé par un chissre arithmétique, me paroit non seulement impossible à déterminer, mais à supposer qu'il y cût quelque moyen pour améner les graines à ce prix égal & moyen, & pour les y maintenir, cette prétendue égalité de

prix feroit une inégalité réelle, préjudiciable au cultivateur en certaines années, & en d'autres au confommateur.

Est-ce donc que l'Illustre Société nous propose une question chimérique à laquelle il soit impossible de répondre? Je n'ai garde de le penser. Elle n'ignore pas qu'il faut nécessairement que le prix des graines hausse & baisse fuivant l'abondance des récoltes, mais elle voudroit que les deux extrêmes, le plus haut prix & le plus bas prix fussent rapprochés autant que possible. But véritablement digne d'une société qui ne s'occupe que du bien des hommes, & je ne crois pas qu'il foit difficile

de parvenir à ce prix moyen.

On nous propose ici deux intérêts à concilier, qui d'abord semblent être en opposition, mais qui à mon avis ne doivent point être considérés séparément. Le bien être du laboureur tourné au profit de l'acheteur, & si vous favorifez celui dont le travail vous nourrit, je vois venir cette abondance que l'acheteur défire & qui fait aussi la richesse du cultivateur. En général il faut que chacun vive, & si quelqu'un mérite de vivre plus à son aise, c'est, sans doute, celui dont le travail fait vivre les autres.

Partant de ce principe, je dis que ce prix des graines que l'on cherche, ce prix le plus avantageux doit être tel, que le laboureur par la vente de les graines foit toujours remboursé en plein de ce qu'elles lui coutent. Or ce que coutent les graines à celui qui les fait croître, c'est 1°. l'intérêt du fonds : 2°. les fournitures quelconques (a) de fumier, semences, bêtes & instrumens pour le travail de la campagne, 3°. le juste salaire du laboureur. Il faut donc que la récolte paye les trois fom-

mes, lesquelles peuvent être facilement déterminées, & pour rendre le calcul dans toute sa précision, je me servirai d'expressions algé-

briques.

Soient les trois articles de dépenfes comme grandeurs connues, désignés par les trois premieres lettres de l'alphabet, a, b, c. appellons R la récolte, ou plutôt le produit pecuniaire de la recolte. Je dis donc que R 💳 a + b + c, c'est-à-dire, que le montant de toute la recolte doit être égal au montant des trois articles de dépenses indiqués, favoir l'intérêt du fond, les fournitures, & le falaire du cultivateur.

Supposant donc qu'un domaine coute 400

(a) On pourroit penser que je fais ici un double emploi, en comptant pour fournitures des productions comprises dans le revenu du fonds; mais si le funier est appliqué aux champs, plutôt qu'aux vignes ou aux chenevieres, il faut bien que le bled paye cette fourniture, & quant aux semences, outre qu'elles sont dans les années de cherté une fourniture très - one. reuse, il y a du moins à compter l'intérêt de ces semences avancées des le commencement, & quelquefois le capital perdu par une grêle, &c. to the second section of A. A. graph of

constitues and action in so ob meta to the

francs pour l'intérêt du fond, 200 de fournil tures, 400 de travail: il est clair, que tant qu'il n'arrivera point de changement dans les prix des fonds, des fournitures, & de là main d'œuvre, il faut pour l'avantage combiné du laboureur & de l'acheteur, que la récolte une année dans l'autre vaille mille francs, & de plus, que le produit en argent de chaque récolte soit toutes les années autant égal que possible. Car si une récolte donnoit beaucoup moins que les 1000 francs supposés, le propriétaire & le cultivateur seroient en souffrance; & pareillement, si les denrées hauffoient de prix au delà d'une juste proportion, ensorte que la récolte passat de beaucoup des 1000 francs, ce seroit au préjudice du conformateur.

Or le montant pécuniaire de la recolte que j'ai appellé R, & qui doit être égal à a † b † c, étant le produit de la quantité des denrées multiplié par le prix d'icelles; comme cette quantité varie chaque année, le prix doit varier aussi, pour donner toujours le même produit R. Si donc j'appelle x la quantité indeterminée des mesures de bled que donne la récolte, & que j'appelle y le prix indéterminée de chaque mesure de bled, je dis que x y ou x y = R, c'est-à-dire, que le nombre des mesures de bled multiplié par le prix; doit donner le produit R, égal à ce que coute la récolte entiere, tant au propriétaire qu'au cultivateur.

Suppofant donc que la récolte R coute mille francs, il faut que x nombre des mesures de bled, multiplié par y prix de la mesure donne aussi mille francs, & que par conséquent le prix de chaque mesure hausse ou baisse, à proportion que le nombre des mes sures augmente ou diminue à chaque récolte. Si, par exemple, la récolte est de 1000 mesures, le bled doit être à 10 baches; si la récolte n'est que de 500, le bled doit se vendre 20 baches, & ainsi de suite, en ajoutant quelque chose de plus au prix des années d'abondance tant pour dédommager le laboureur des fraix de récolte augmentés dans les années qui donnent beaucoup, que pour l'intéresser à l'abondance par l'accroissement de profit & de bien être qui lui en reviendra.

Tel est le juste équilibre que je voudrois maintenir entre le laboureur & l'acheteur, équilibre qui est souvent rompu au préjudice du laboureur, quand il est accablé fous le poids d'une abondance passagère, & que ne trouvant pas l'écoulement facile de ses denrées, il est forcé de s'en défaire à vil prix, & qu'ainsi la richesse de ses récoltes, lui est à charge, mais l'équilibre est rompu de même au préjudice de l'acheteur, quand il est reduit à payer le bled à un prix exorbitant, soit qu'il y ait difette de bled dans le pays, ou que cette denrée de premiere nécessité étant entre les mains d'un trop petit nombre de

personnes, le vendeur puisse faire la loi à un

peuple affamé.

Voulez-vous donc maintenir ce juste équilibre, faites ensorte que le laboureur n'ait point à redouter l'abondance passagére de deux ou trois récoltes, il redoublera son travail & son activité, & il résultera de là une abondance permanente très-utile au consommateur, sans préjudice aucun pour le cultivateur qui saura bien retourner son industrie sur d'autres denrées d'un débit plus avantageux. Vous ne parviendrez jamais à établir un prix des graines absolument égal: cette égalité absolue est impossible, & ne seroit pas même avantageuse, mais vous aurez une égalité de proportion qui demeurera toujours rensermée dans les justes simites, sans qu'on voye jamais les extrêmes trop éloignés.

Je fuppose, par exemple, que le bled froment descendît au très - bas prix de 7 à 8 baches la mesure; ce qui seroit au moins dans le Pays - de-Vaud, une sorte de non-valeur, ou que le bled montât au prix très - haut de 35 à 40 baches, ces deux extrêmes trop éloignés seroient sunestes l'un au laboureur, l'autre à l'acheteur, ou plutôt ils seroient l'un & l'autre également sunestes pour le cultivateur. Je voudrois donc pour l'avantage commun & le prosit général, (& je ne crois pas la chose impossible,) que l'on prit des mesures si essimpossible, que le prix du bled froment ne descendit point au dessous de 10 à 12 baches, &

qu'il ne montât jamais beaucoup au dessus de 20 baches.

Quand je parle de mesure, comme elles varient dans ce pays d'un lieu à un autre, j'entends la mesure de Berne ou de Payerne qui est la même. Elle pese en beau froment environ 21½ lb. poids de marc, c'est à peu près la onzieme partie du setier de Paris, & la vingtieme du quarter d'Angleterre. Quant aux prix, c'est principalement pour le Paysde-Vaud que je calcule, mais ces calculs sont aussi applicables à la partie Allemande du canton, en faisant quelque rabais pour la voiture, puisque le pays Allemand sournit souvent des

graines au pays-de-Vaud.

Mais quels sont les moyens d'amener les graines à ce prix favorable & de les y maintenir? c'est ce qu'il s'agit de rechercher. Et en général, les memes principes sur lesquels j'ai établi, que le prix des graines le plus avantageux à tous, c'est celui qui récompense complétement le laboureur, nous conduisent à trouver les moyens d'amener les graines à ce prix désiré, & de les y maintenir. Et ces moyens je les reduis à cette seule maxime, ne craignez point trop la disette; car suivant la pensée d'un auteur très-judicieux, la crainte de manquer de grains, E les précautions qui en resultent, entrainent dans l'écueil que l'on veut éviter. (a)

⁽a) Estai sur la police des grains, page 23.

Il n'est point d'homme sensé, dit un ancient auteur traitant de l'agriculture, qui veuillé entreprendre une culture coûteuse, s'il ne voit pas qu'il y puisse trouver son avantage (a). Sentence des plus lumineuses; & assurement, par-tout où le laboureur n'aura pas la perspective presqu'assurée d'un honnête prosit, on doit s'attendre que la culture sera négligée, & que les graines seront souvent à haut prix.

Or quand je considére la condition du laboureur dans ce pays, combien de chances n'a-t-il pas contre lui, & combien peu de chances favorables? Un hyver froid, un été pluvieux, les grêles, les tempêtes, d'autres accidens lui enlevent souvent ses espérances. S'il a de riches récoltes, il languit saute d'acheteurs au milieu de son abondance. Si les récoltes sont chetives, le prix du bled ne monte point à proportion. Dans une telle position, tout homme qui cultive les graines préférablement à quelqu'autre culture, ou à quelqu'autre occupation, travaille assurément en dupe, avec beaucoup de risques, & peu d'espérance de prosit.

Si pour rendre meilleure la condition du laboureur, & obtenir le but désiré d'un prix moyen & favorable des graines; je propose 1° de ne permettre que très-difficilement l'en-

1. 2. 1. 1 m. 1. 1. 1. (a)

⁽a) Nemo enim fanus mente debet velle impenfam, ac sumptum sacre in culturam, si videt non posse refici. Varro de re rusticà, lib. 1. cap. 2.

trée des graines étrangéres. 2°. de ne pas multiplier les magazins publics (a), fans dou-

(a) Comme le simple énoncé de cette thése peut déplaire à quelques lecteurs, nous les avertissons de suspendre leur jugement jusques à la fin pour tenir compte à l'auteur des adouciffemens qu'il trouve luimême nécessaire d'y ajouter. L'aprobation de la Société porte sur le mérite comparatif d'un mémoire sur l'autre; elle ne s'est point engagée à garantir tous, les principes & toutes les conclusions des auteurs; le prix ou l'accessi sont décernés à ceux qui paroissent avoir le mieux approfondi le sujet. Il est toujours utile d'examiner des questions aussi intéressantes pour la nation; la science œconomique est trop peu cultivée encore pour nous assurer d'une infaillibilité, qui ne peut être que le fruit de la plus grande évidence, & ce sera la suite comme ce doit être le but des controverses sur ces objets. Nous n'ajoutons que ces remarques: Si le gouvernement achete dans le tems du bas prix des bles, c'est un grand concurrent qui arrête l'avilissement de ce profit du laboureur; s'il revend dans le moment d'une cherté apparente, c'est un concurrent vendeur qui empêche le rehaussement excessif au profit des consommateurs. Une administration sage se fixe à ces deux extrêmes & laisse entre les deux époques le champ libre au commerce des particuliers. L'abus de cette régie n'est pas à craindre dans de petits Etats dont la constitution est libre. Nous en voyons les heureux effets à Genève, à Soleure, chez nous. Mais elle présente un appas dangereux à la cupidité des Princes absolus, & doit être toujours suspecte à leurs sujets. Il est de ces pays, où le legislateur fait, d'une maniere aussi indécente que destructive pour le peuple, le monopole du pain. and the central of the formal of the contract te, cela paroîtra un paradoxe; car l'opinion commune, même des perfonnes les plus éclairées est, que les magazins publics sont une excellente ressource, & que les permissions d'entrée empêchant la disette & le prix excessif des graines, sont par cela même d'une utilité générale pour tout le pays.

Qu'il me soit permis, pour répandre du jour sur cette matière, de comparer la police bien différente à l'égard des graines & à l'égard des

vins, & les effets qui en resultent.

A l'égard des vins, la fortie toujours libre, l'entrée toujours interdite, point de précautions pour prévenir la disette, on ne craint que la trop grande abondance. Telle est la police observée, voici les effets. Les vignes multipliées, leur culture portée à une grande perfection, introduite dans les lieux même où la nature sembloit s'y refuser, préferée à toute autre culture que l'on facrifie à celle-ci. des caves établies en grand nombre, mille spéculateurs sur cette denrée, jamais de cherté excessive, jamais aussi le vin au billon. Au siécle passé il n'étoit point rare, de voir tomber le vin à 10 ou 15 francs le chard dans une année d'abondance, & monter l'année suivante insqu'à deux ou trois cent francs, Aujourd'hui le prix du vin n'est guères audesfous de 40 francs pour les petits vignobles, 50 francs pour les meilleurs, & il est fort rare, que le vin en moût se vende au dés. with a first the state of the state of the state of

sus de 120 ou 130 francs dans les vignobles

les plus distingués.

A l'égard des graines, il est naturel qu'une police contraire produise des effets oppofés. La fortie fouvent défendue, l'entrée fouvent permise, la contrebande des graines étrangéres d'autant plus aifée qu'elle est généralement envisagée comme utile au pays, l'indignation publique sur quiconque fait des amas de graines, des magazins publics au grand préjudice du laboureur, le clameurs de la multitude ordinairement écoutées, & les intérêts du pauvre laboureur sacrifiés au crédit du vigneron. Ce qui en resulte, c'est que la culture de graines languit, elle est bannie en quelque forte des pays de vignobles, & reléguée dans les climats les moins heureux. Aussi voit-on dès la premiere mauvaise récolte, les graines monter à un prix excessif, les magasins ne sufficient point, on se croit perdu, & l'on se hate de faire venir à grands fraix, de Suabe, de Bourgogne, & de Lombardie, des graines que nous pourrions avoir de notre cru, en provision suffisante, & à boucoup meilleur marché, si seulement l'on suivoit à l'égard des grains, une police à peu - près femblable à celle qui nous procure l'abondance & le bon marché des vins.

Je conviens qu'il n'en est pas précisement du bled comme du vin, on peut se passer de celui-ci, mais les graines sont de premiere nécessité, le besoin commande, nous avons à nous garantir du monopole, à pourvoir aux. cas facheux de disette absolue, & d'extrême cherté, fans parler d'autres situations critiques dans lesquelles un pays peut quelquefois se rencontrer. Mais c'est précisement ce qui nous oblige à nous défendre d'autant plus fortement de l'importation des graines étrangeres, puis qu'étant placés comme nous le fommes, au milieu de provinces fertiles en bled, il nous est impossible de soutenir leur concurrence, & qu'il nous faut ou interdire févérement l'entrée des graines étrangéres, ou renoncer pour ce pays à toute idée d'amélioration de notre agriculture, & nous réfoudre à être nourris par l'étranger, & à n'avoir pour ainsi dire qu'une subsistance précaire.

C'est le mème raisonnement, qu'un auteur Anglois de grande réputation (a) faisoit au siecle passé par rapport à l'Angleterre. "Les " François, dit-il, nous nourrissent de leur " propre bled, même dans les années les plus " abondantes . . . Ayant recueilli depuis quelques années beaucoup plus de bleds' que nous ne pouvons en confommer, nous ne trouvons pas cependant le moyen de

(a) Le Chevalier Thomas Culpeper, traité contre l'usure, écrit en 1621, page 464 & 465, cité dans les observations de la fociété de Bretagne & dans le livre des avantages & desavantages de la France & de la grande Bretagne.

fe vendre, les François fournissant nos marchés de leurs propres bleds, à beaucoup meilleur marché que nous ne pourrions fai-

re le nôtre.

On fait peut-être sonner trop hant le nom de monopoles. Quel est ce monopole que l'on craint tant? Si l'on entend par ce mot le trafic de quelques particuliers, qui dans les tems de disette, feroient de grands amas de graines pour les faire passer clandestinement hors du pays, (ce qui ne peut guères arriver, que dans les cas où les puissances font faire à tout prix des emplettes de graines pour fournir les armées,) il faut sans doute empêcher cette exportation d'une denrée dont nous avons nous-mêmes un besoin pressant, & l'on peut le faire fans qu'il arrive aucun tort aux spéculateurs, en statuant d'avance & une fois pour toutes, que passé un certain prix, de 20 baches la meiure par exemple, toute fortie des graines feroit absolument interdite.

Mais si l'on donne le nom de monopole, aux amas de graines que les marchands pourroient faire par speculation dans les années d'abondance, pour les garder en magazins jusqu'à l'époque d'une vente plus avantageuse, cette spéculation qu'on stèrrit du nom odieux du monopole, n'a rien selon moi que de légitime & en même tems qu'elle enrichit le marchand de bled, elle entretient l'abondance dans le pays, elle est utile également & au

laboureur & à l'acheteur,

Vous traitez d'avares, de monopoleurs d'usuriers, ceux qui font de telles spéculations, & cela sur le fondement qu'ils achetent à bon marché pour revendre à profit; mais leurs emplettes ne sont-elles pas un vrai soulagement pour le laboureur, à qui l'on ouvre un déhouché avantageux de ses denrées, & leurs ventes quoiqu'à leur profit ne sontelles pas toujours une ressource pour l'acheteur? Quant à moi, je ne puis envisager les spéculateurs en graines autrement que comme les bienfaiteurs des nations, & si nos laboureurs sont misérables, si le bled est présentement à haut prix, n'en cherchons point d'autre cause que celle-ci, nous n'avons per-

sonne qui spécule sur les graines.

Je reviens à l'exemple dejà présenté d'une autre denrée, qui est l'objet de mille spéculations. Que seroient dévenues sans les spéculateurs les récoltes très-abondantes en vin, de 1753. 1754. 1755. 1760, 1761. 1763. 1764. sept récoltes abondantes en quatorze ans, & qui se sont écoulées au bon profit du vigneron, je veux dire qui ont passé de ses mains dans celles du spéculateur, dont les magazins fournissent aux besoins du pays en attendant que nos vignes foient rétablies. Mais si l'on n'avoit pu faire cette spéculation sans être qualifié de monopoleur, & fans courrir le risque continuel d'une concourrence funeste des vins étrangers, la spéculation n'ayant rien d'affuré ni de solide, n'auroit point eu lieu. Le vigneron n'auroit eu ni tonneaux, ni places dans sa petite cave pour loger les récoltes de plusieurs années, son vin vieux logé dans des tonneaux de fapin, & dans des caves chaudes attenantes à l'étable, se seroit tourné ou aigri en plus grande partie, le peu qui se seroit conservé auroit été foible & sans qualité. Les riches récoltes bien loin de réjouir le vigneron l'auroient écrafé, & mis dans l'impossibilité de continuer sa culture & vraisemblablement la misere de l'abondance auroit fait faire depuis plusieurs années, cet immense arrachis que la rigueur de l'hyver dernier nous a rendu indispensable. Cette triste situation que je viens de dépeindre est, cependant avec quelque différence, le cas très-ordinaire du laboureur. Des marchands spéculateurs en graines lui rendroient le même service, que les spéculateurs en vins ont rendu au vigneron dans fon abondance.

 s, cette année (a). Ouvrez au laboureur un débouché avantageux, fans quoi les présens du ciel seront pour lui une maniere de sléau.

& une source de misere. J'estime que la consommation annuelle du bled dans le Canton de Berne, peut être d'environ six millions de mesures. Or, supposons que la récolte donne seulement deux ou trois millions de mesures de plus, que deviendra cet excédent en lui-même peu considérable? la confommation intérieure est le seul débouché de nos grains, car ce que nous en fourniffons à nos voisins ne mérite presque pas d'entrer en ligne de compte. Quelques Seigneurs, quelques riches propriétaires feront des spéculations en petit sur leurs propres récoltes, & tous leurs greniers ensemble feront à peine un million de mesures mises en magasins en attendant une révolution, mais il en restera toujours à vendre un quart de plus que la conformation. Chaque jour de marché les payfan obligé de dépofer aux halles ce qu'il ne peut pas vendre, les créanciers le follicitent, le besoin d'argent le presse, l'impatience le prend, il baisse d'un sol le prix de son bled, le marché suivant encore un sol de diminution, chaque semaine le prix tombe, le laboureur mal recompensé se dégouté, &

[&]quot;(a) Mémoire de M. Dupont page 25. citant luimême ce trait d'après un autre mémoire de M. Dupin, sur la liberte du commerce des bleds.

néglige une culture ingrate, où il ne voit que sa ruine, il seme moins, & s'il survient une saison désavorable, la disette est à la porte, & cette disette vient moins de l'intemperie des saisons, que du découragement du laboureur, & de la non-valeur du bled dans les années précédentes. Le bas prix renverse les charues les mieux attélées, le bon prix les remonte, & plus il y en a de montées plus la production dévient abondante, moins la disette est à craindre. J'emprunte ici le langage & l'éloquence patriotique d'un habile avocat qui plaide avec force pour le libre commerce des grains. (a)

Quelle différence si les marchands de bled envisagés sous un coup d'œil plus favorable, osoient se livrer à cette spéculation! Dans l'abondance le laboureur pressé d'argent leur vendroit le superflu de sa récolte, les plus moyenés fourniroient eux-mêmes les marchés, tous les riches spéculeroient sur leurs propres récoltes, la concurrence de beaucoup d'acheteurs empêcheroit que les graines ne tombassent dans la non-valeur, le laboureur largement recompensé redoubleroit son activité & ses travaux, la culture se perfectionneroit tous les jours, & dans les années calamiteuses, les magasins des spéculateurs s'ouvriroient à un prix raifonnable, parce qu'il n'y auroit point de disette à craindre.

⁽a) Mémoire de M. le Trosne, avocat du Roi à Orléans; page 72.

Quant au danger que l'on suppose d'un concert entre les marchands; pour se prévaloir de la nécessité du peuple, & vendre le bled à un prix exorbitant, j'avoue que cet accord prétendu me paroît impossible; & quiconque connoît un peu les hommes faura, que l'intérêt particulier combat sans cesse l'intérêt particulier, & que la défiance, la crainte de perdre, le besoin d'argent, seront toujours des contrepoids suffisans contre l'avidité & le desir du gain. Qu'il y eût seulement dans le pays, quelques centaines de personnes qui fissent des amas de graines, il y auroit toujours concurrence, toujours jalousie, l'un s'empresseroit de vendre dès qu'il verroit un profit raifonnable, l'autre plus hardi voudroit pouffer sa spéculation plus loin, & la combinaison des intérêts particuliers seroit toujours pour le bien public.

Il n'en est pas de même des magasins publics; soit que le Souverain établisse des greniers assez vastes pour y mettre en reserve pour les tems malheureux tout le superflu des bonnes années; ou qu'il spécule en petit, & qu'il ne mette en provisions que ce qu'il en faut pour prévenir une disette passagére, & sournir aux besoins les plus pressans en attendant qu'on ait fait venir des graines étrangéres; j'estime que dans l'un & l'autre cas, les magasins peuvent faire l'esset opposé à ce-

lui qu'on se propose.

Mais avant que d'aller plus loin, & de peur

qu'on ne s'imagine, que mes raisonnemens font contraires à la juste reconnoissance que l'on doit à notre bienfaisant Souverain, pour les fages & paternelles précautions qu'il prend depuis quelques années pour prévenir la disette, je me fais un devoir de dire en explication; 1°. que dans l'état présent des choses, & en attendant que nous ayons des marchands qui spéculent en graines, les magasins publics sont utiles & nécessaires, & qu'en particulier cette année nous en avons ressenti les bons effets, & reçu un foulagement réel par l'ouverture des greniers faite très-à-propos, & de maniere à ne point empêcher pour les particuliers le débit avantageux des graines qu'ils amenoient aux marchés.

2°. l'excepte les magasins d'économie & de spéculation, que le Souverain peut faire dans les années d'abondance en mettant en reserve le superflu de ses propres revenus, de dixmes & de censes. Dans cette partie, le Souverain n'est que comme un riche particulier qui spécule fur ses propres denrées, & bien loin que cette spéculation foit au préjudice du public, j'y trouve deux avantages bien fenfibles: l'un en ce que ces graines ferrées dans les années d'abondance sont autant d'ôté du commerce, autant de concurrence de moins pour le débit des graines du laboureur, & qu'ainsi le prix se soutient mieux: l'autre avantage, c'est que plusieurs greniers répandus dans tout le pays sont dans la disetteune

B 4

ressource utile, & semblable à celle que nous trouverions dans les amas de bled faits par

les particuliers.

3°. J'excepte encore, & à plus forte raison, les magazins de politique, j'appelle ainsi les provisions de bled qu'une sage politique tient toujours en reserve, & à la disposition de l'Etat pour les besoins pressans, comme pourroient être des tems de guerre ou de famine, dans lesquels il faut absolument tirer des grains de l'étranger: il n'est pas douteux, que des magasins uniquement destinés à cet usage ne soient utiles, en y apportant ces deux précautions, l'une de ne point ouvrir ces magasins qu'au besoin pressant, & quand le bled manqueroit au pays; l'autre que pour renouveller ces magasins sans inconvénient, on y fit entrer chaque année la même quantité de graines qu'on en sortiroit, afin de conserver toujours la balance du commerce, sans y caufer jamais de grandes révolutions.

Mes réflexions portent donc uniquement fur les magasins publics qu'on voudroit établir en vue de prévenir la disette, & quoique j'en aie reconnu tout - à - l'heure la nécessité dans l'état présent des choses, & pendant que nous n'avons point de marchands de bled, qu'il me soit permis cependant de les envisager comme un moyen insuffisant & même comme un moindre mal auquel il seroit à souhaiter que l'on pût substituer un bien réel, un commerce de spéculation & de concurrence entre

un grand nombre de particulier: seul & vraimoyen de maintenir l'abondance, & le prix

favorable des graines.

Posons le cas en effet, où le Souverain par une prévoyance toute paternelle, auroit mis en magasins une certaine quantité de bled, autant qu'il est nécessaire pour prévenir une disette passagere: je ne disconviens pas qu'un million de mesures de bled dans les magazins publics, ne soient dans le besoin un secours très-utile en attendant l'arrivée des graines étrangeres; mais ce à quoi je prie le lecteur de faire bien attention, c'est qu'une provision aussi soible que celle-là, bien éloignée de suffire aux besoins du pays, feroit cependant le mauvais effet de dégouter tous les spéculateurs, dont aucun n'oseroit s'exposer à la concurrence du Souverain.

Il est aisé de rendre la chose sensible par un culcul. Quand un particulier achete pour 1000 écus 2500 mesures de bled, qui cinq ans après sont reduites à 2000 par le déchet, il faut que la vente des 2000 mesures lui rende son capital de 1000 écus, & de plus 250 écus d'intérêts, 50 de louage de magasins, 100 pour les fraix de manipulation, d'achat, de vente &c. ensorte que le grain acheté 12 baches la mesure, revient au moins à 21 baches, & doit être vendu autant, pour que le marchand soit seulement garanti de perte.

Mais si le Souverain fait de son côté la mê-

me spéculation, il a des magasins tout établis qui également ne lui porteroient point de rente, il a des sommes qui reposent, & pourvû que par la vente du bled il retrouve Ion capital primitif & fes fraix, il lui est indifférent d'avoir en reserve pour les besoins publics, de l'or qui chomme sans intérêts, on du bled fans intérêts. Il peut donc fans perte effective vendre le bled à 17 baches, tandis que le particulier payant intérêt ne peut pas le donner au dessous de 21. D'où je concluds qu'aucun particulier ne pouvant foutenir une telle concurrence, il n'y a point de particulier prudent, qui ofe faire des magasins de bled si le Souverain en fait. Or dans le cas supposé, le superflu des années d'abondance ne trouvant point d'acheteurs, l'abondance est à charge au laboureur, qui s'endette & qui abandonne enfin une culture fans profit.

Je prévois une objection, on voudra me battre de mes propres armes. Que le Souve-rain, dira-t-on, multiplie ses magasins, qu'il en établisse dans tous les lieux convenables, & assez amples pour y loger tout le supersu des années favorables, toutes les graines que les particuliers auront à vendre. Par ce moyen, le laboureur trouvera dans l'abondance un débit assuré, & dans le cas d'un manque de récolte, des magasins valtes & suffisans s'ouvriront au soulagement du peuple & au plus grand avantage général; puisque le Souverain

ne payant point d'intérêts, pourra même gratifier l'acheteur de quelque chose dans les années de misère.

Voilà les avantages; mais voyons les inconvéniens. Je suppose que le Souverain spécule en grand, qu'il fasse construire des magazins en affez grand nombre pour y loger tout le bled que les particuliers voudront vendre; étant feul acheteur dans l'abondance, seul vendeur dans la disette, maître de fixer les prix, quels inconvéniens n'en réfulteroit-il point? Je sai que nous n'avons rien à craindre sous la juste domination d'un Souverain qui se montrera toujours pere de ses peuples: il feroit pour nous dans le besoin, comme il l'a fait en plus d'une occasion, des facrifices considérables, & cette bonté paternelle l'engageroient à fixer toujours le prix le plus équitable pour l'achat & pour la vente; mais qui nous répondra que ses employés agiront tous dans le même esprit? Un pauvre laboureur pressé d'argent viendra offrir ses graines au prix fixé; mais on le chicanera fur la qualité des graines & fur la mesure, des criblemens réiterés à l'infini, & pour deux ou trois facs de bled, il lui faudra peut-être perdre plusieurs journées avant que d'avoir passé par tous les préliminaires.

Je suppose l'établissement sait de ces vastes magasins publics, sitôt les graines battues, on y portera la plus grande partie des bleds du pays, un petit nombre de particuliers à leur

aise préféreront de les garder chez eux pour les mener au marché; mais à la moitié on aux deux tiers de l'année, ces provisions de particuliers écoulées, il faudra que les magasins publics fournissent les marchés. Il est juste que le Souverain retrouvé sur la vente le déchet & les fraix, le marchand en feroit tout autant, le laboureur de même, mais le peuple qui ne calcule point, & qui auroit à faire à un seul vendeur, regarderoit ce remboursement des fraix nécessaires, comme un

impôt onéreux.

Ce seroit bien pis dans la disette. D'immenfes magafins confiés à des mains étrangéres seroient souvent mal conditionnés. Des commis à gages, accablés par la multitude des affaires, & qui ne font pas eux - mêmes intéressés à la chose, n'y regardent pas toujours de bien près. Ils recevront peut-être des graines mal recueillies, encore humides, qui se pourriront dans les greniers. Les meilleures graines peuvent se gâter par négligence, ou être dévorées par les insectes: toutes ces pertes haufferont considérablement le prix, & la révolution arrivée, le Souverain vendra peutêtre sans profit, sacrifiant généreusement les intérêts, & cependant le public n'aura que des graines fort mauvailes & à très-haut prix. Il n'estrien tel que l'œil du maître, & jamais le Prince par ses commis ne fera des spéculations avec la même économie, que des particuliers qui travaillent pour leur propre

compte.

On voudroit trouver un juste équilibre entre les intérêts du laboureur & les intérêts de l'acheteur; or je suis persuadé que les magasins publics trop multipliés rendant impossibles les spéculations des particuliers, peuvent également faire tort aux deux classes des personnes dont on cherche à concilier les intérêts.

Mais quand le bled renchérit, & qu'il monte à un prix qui incommode beaucoup l'acheteur, laissera-t-on tout un peuple dans la souffrance, n'est-ce pas alors le cas d'ouvrir les magasins, & de permettre l'entrée des graines étrangéres? Assurement, si l'on ne fait attention qu'à l'achéteur, & à l'intérêt prochain de l'acheteur, il n'est pas douteux, que dans la circonstance facheuse d'un renchérissement de bled considérable, on ne puisse le soulager en ouvrant tous les magazins, & en faisant venir incessamment des graines du dehors.

Mais si l'on fait attention au laboureur, & même au véritable intérêt de l'acheteur pour une suite de plusieurs années, il est certain qu'avant de se livrer aux clameurs de la multitude, & d'accorder trop-tôt, peut-être l'entrée des graines étrangéres, il faudroit s'assurer prémierement, s'il n'en reste pas suffisament au pays pour aller jusqu'à une autre récolte; je ne crains point de le dire, dans

ce dernier cas, toute permission d'entrée pour les graines seroit très-nuisible au pays.

J'ai supposé que la consommation annuelle du bled dans le canton de Berne pouvoit être d'environ six millions de mesures; supposons encore que dans les années où la récolte donne juste pour la consommation, le prix du froment soit 15 baches, pour que le laboureur soit pleinement/dédomagé, s'il vient une année où l'on n'ait recueilli que trois millions de mesures, je demande ce qu'il faut faire en pareil cas, pour prévenir la disette, & tenir la juste balance entre le laboureur & l'acheteur.

Je voudrois qu'avant toutes choses, on sit une recherche exacte de la quantité du vieux bled qui reste dans le pays. S'il s'en trouve trois millions de mésures, & par conséquent de quoi suppléer au désaut de la récolte, point de magasins ouverts, point d'entrée de graines étrangeres. Je sai que peu de personnes seront de mon avis, & qu'un sentiment de compassion pour la multitude qui sousser, fera rejetter un système qui paroît dur, & dissicile à suivre; mais je prie le lecteur de suspendre son jugement, & pour savoir précisément lequel des deux systèmes est le plus utile au public, il est à propos d'établir quelques calculs.

Et d'abord qu'il me soit permis de considérer tout le pays comme une seule famille, dont les intérêts ne sont point divisés, je le confidérerai enfuite comme partagé en deux familles dont les intérêts quoique distincts sont

toujours étroitement liés.

A considérer tout le pays comme une seule samille, il est incontestable, que tant qu'il y a dans le pays suffisamment de graines pour pousser jusqu'à un autre récolte, tout le bled qu'on feroit venir bien chérement du dehors, seroit une emplette très-mal entendue, & onéreuse pour le pays, puis qu'après la récolte nous aurions de reste en magasins, cette même quantité de bled acheté, avec diminution peut-être de la moitié de son prix, & qui nous seroit alors à charge par le manque de débit de nos propres denrées.

En 1709 & 1740 les graines que le gouvernement en France sit venir de dehors, servirent bien à dissiper les allarmes du peuple, mais elles ne servirent point à la subsistance nationale; elles se gâterent. Pareille

chose nous arriva en 1749.

Mais si nous considérons le laboureur & l'acheteur séparement, il est certain qu'outre le mal inévitable d'une sortie d'argent considérable & la perte effective sur tout le bled qui demeure de reste après la récolte, l'effet nécessaire d'une permission donnée légérement pour l'entrée des graines étrangéres, c'est que le laboureur est écrasé cette même année, & l'acheteur les années suivantes.

Le cas que j'ai posé est d'une année, où la récolte n'auroit donné dans tous les pays que

la moitié de la consommation ordinaire, & oil par conséquent le bled dans la proportion supposée, devroit monter de 15 à 30 baches Le prix exorbitant, duquel au reste nous n'avons point eu d'exemples, à moins que ce ne soit pent-être une seule sois en trente ans, par une terreur panique qui n'étant pas fondée sur une disette réelle, ne dura tout au plus que deux ou trois semaines (a). Le prix, dis-je, de 30 baches si jamais le bled montoit à ce prix, seroit insupportable pour une partie des acheteurs, & cependant le laboureur n'auroit toujours que son juste falaire. Mais dans une calamité générale il est juste que chacun souffre, pourvû seulement que le mal ne soit pas tout d'un côté; or s'il reste au pays, suivant la supposition que j'ai faite, assez de bled vieux pour nourrir le peuple jusqu'à une autre récolte, cette provision empèchera que le prix ne monte aussi haut, il tiendra donc le milieu entre le prix moyen de 15 baches & le prix excessif de 30, & ne passera point celui de 24 à 25 baches.

(a) Voyez la table troisieme année 1749, où le plus haut prix est au dessous de 25 baches, quoiqu'en Juin & Juillet de cetre année là, on vit le bled monter d'un marché à l'autre jusqu'au troisieme Juillet qu'il se vendit à Vevay jusqu'à 40 baches, ce qui revient à 32 baches, mesure de Berne, sans autre raison que la peur, mais cette solie ne dura que deux ou trois semaines.

Or même à ce prix haut, le laboureur & le propriétaire souffriront encore une perte considérable, mais ils s'en confoleront dans l'espérance d'une meilleure année, & le reste du peuple prendra aussi son mal en patience.

Mais si on ne pense qu'à soulager l'acheteur, & qu'au mal déja fort grand, & inévitable du laboureur, qui sousser beaucoup de la mauvaise récolte, soit ajouté encore celui d'une permission pour empêcher la cherté du bled, il arrivera bien peut-être que l'entrée d'une couple de millions de mesures de bled, en fera baisser le prix jusqu'à 18 ou 20 baches au prosit de l'acheteur, mais que déviendra le laboureur? une pareille révolu-

tion ne peut que l'écraser tout à fait.

Reprenons notre calcul, un domaine qui coute 400 livres de rente, 200 livres de fournitures, 400 de travail. S'il est vrai suivant ma supposition, que le bled dans cette année de chétive récolte, ne coute pas moins de 30 baches au laboureur lui-mème, il n'a recueilli qu'environ 330 mesures, qui à 18 baches sont 600 livres. Il y a 200 livres à prélever pour les sournitures, reste 400 à partager entre le propriétaire & le laboureur. Les voilà donc réduits l'un & l'autre à la moitié de leur revenu & de leur salaire; il est bien à craindre que plusieurs ne se dégoutent d'une culture ingrate, ou qu'ils ne soient peut-être dans l'impossibilité de la sui-

1767. II. P. C

vre. La loi ne permet pas à un créancier de prendre au laboureur sa charruë, & ses bœuss destinés au labourage, mais une loi plus dure, celle du besoin, obligera le pauvre laboureur à vendre ses bêtes d'attelage, & ses champs demeureront en friche.

Je veux même qu'un laboureur ne soit pas encore réduit à cette cruelle nécessité, s'il lui restoit au moins l'espérance; mais quelle est je vous prie, la perspective du laboureur en pareille circonstance? Je ne vois rien de propre à le confoler de sa misere & de sa perte présente. On pense ordinairement que dans dix ans nous avons une très mauvaise récolte, deux fort médiocres, cinq ordinaires, Et deux abondantes. Cette combinaison s'accorde à peu près avec l'expérience. (a) Partant de ce point, si la récolte fuivante est une des deux fort médiocres, nouvelle perte! le haut prix des graines ne pourra jamais le dédommager en plein, d'autant plus que lui-même & sa famille mangeront une partie considérable de leur récolte. Si c'est une des cinq années ordinaires, le laboureur pourra peut-être se tirer d'affaire; & s'il vient une récolte abondante, qui sembleroit devoir le remettre, il y a encore au pays ce résidu de bleds étrangers, qui fera tomber après moissons les graines au billon. Une telle perspective affurément n'est rien

⁽a) Essai sur la police des grains, p. 125.

moins qu'encourageante pour la culture des

graines.

Encore y a-t-il beaucoup de laboureurs; je dirai même la plus grande partie, qui ne sont pas dans une position aussi favorable à beaucoup près que je l'ai supposé; car tous mes calculs sont établis dans cette supposition que le laboureur n'est pas lui-même propriétaire, mais s'il est comme les trois quarts de nos paysans, propriétaire de nom, c'est-à-dire que les sonds soient à lui, mais chargés de dettes pour la moitié de leur valeur; il est aisé de comprendre qu'il est moins en

état de souffrir quelque perte.

Posons le cas d'un paysan qui possede un domaine de 200 livres de rente, 100 de fournitures, 200 de travail, ce sont les mêmes proportions que dans l'exemple précédent. Si la récolte qui devroit valoir 500 livres, ne lui donne fuivant le calcul établi ci-devant que 300 livres, il en faut prélever cent de fournitures, cent autres d'intérêts à payer, il se trouve qu'il n'a que 100 livres de produit net, intérêts & fournitures déduites. Le voilà donc réduit non point comme l'autre à la moitié, mais au tiers de son juste revenu, les intérêts demeurent en arrière, l'année prochaine il vendra pour les payer, ses pailles & son fourage, ensuite une piece de bétail, le domaine dépérit, le laboureur se ruine, & il est presque impossible qu'il puisse jamais en revenir.

Il me femble donc qu'accorder aux clameurs de la multitude l'entrée des graines étrangeres, quand il y en a suffisamment dans le pays, c'est enchainer les bras du laboureur, c'est le décourager, le ralentir jusqu'à le mettre dans l'impuissance de cultiver ses terres, c'est tuer la poule qui faisoit des œufs d'or, & se préparer pour plusieurs années cette cherté que l'on craint, & qu'on évite pour le moment par un palliatif, au lieu que si l'on avoit le courage de souffrir une cherté, à la vérité très incommode, mais qui pourtant n'iroit pas jusqu'à la disette absolue, le laboureur encouragé par cette protection bien marquée, auroit redoublé fon travail & fon ardeur, dont l'effet nécessaire & prochain seroit de ramener l'abondance.

Comparons la souffrance effective de l'acheteur, quand on se resuse à ses clameurs,
avec celle du laboureur quand on y prête
trop facilement l'oreille. Par un calcul fait
en gros sur tout le pays de Vaud, je pense
qu'on peut partager notre peuple en trois
classes, à peu près également nombreuses,
ceux qui achétent le bled, ceux qui le vendent, & ceux qui n'en recueillent que pour
leur propre consommation. Dans ce dernier cas sont une partie des montagnards &
des vignerons dans plusieurs districts, d'où le
fossoir n'a pas encore banni absolument la
charrue. Le peuple acheteur à peu près en
nombre égal au peuple vendeur, est compo-

le de la plus grande partie de vignerons, d'une partie de montagnards, de l'artifan, du rentier, du marchand, & du journalier. Dans la partie allemande du Canton de Berne, on trouveroit les vendeurs de bled, peutêtre en plus grand nombre que les acheteurs.

Or d'entre tous ceux qui composent la classe des acheteurs, je ne vois proprement que le journalier, & les plus pauvres d'entre les vignerons, qui soient en souffrance réelle & considérable dans les tems de cherté, on peut y ajouter encore un petit nombre d'artisans chargés de famille, tout le reste du peuple a encore des ressources, & leur souffrance n'est au fond qu'une diminution de bien - être. S'ils entamment leurs capitaux, ou s'ils contractent quelque dette dans une année calamiteuse, ils peuvent se refaire dans la suite par un travail assidu, & une bonne économie. Il n'y a donc proprement à considérer ici que les gens pauvres, qui vivent au jour la journée, & qui n'ont du tout rien devant eux.

Or si nous considérons qu'ils peuvent vivre très bien quand le bled est à 15 baches, & que le pain ne fait pas la moitié de l'entretien même des plus misérables, il est clair qu'un renchérissement de 9 à 10 baches par mesure, quoique très considérable en luimême, ne fait que le tiers tout au plus de leur gain journalier, au lieu que le labou-

reur, suivant le calcul que nous avons établi, même en supposant ce renchérissement si considérable, & le bled à 25 baches, perd encore beaucoup de son juste salaire, & qu'il en perdra la moitié, les deux tiers & d'avantage, si l'on se prête aux desirs de l'acheteur, & qu'une permission d'entrée accordée au peuple pour son soulagement, fasse

descendre le prix jusqu'à 18 baches.

Actuellement le bled se vend au pays de Vaud, c'est-à-dire dans les marchés du vignoble, 19 à 20 baches la mesure de Berne: sans le bled vieux, il seroit peut-être à 25 ou 26, & je ne doute point qu'il ne revienne à ce prix-là au laboureur. Au reste ce n'est pas notre pays seulement où la récolte a été chétive, la cherté est aussi en France, en Angleterre & en Italie; & l'Angleterre, ce magasin si abondant d'exportation est présentement sermé, peut-être moins par nécessité, que pour faire cesser les craintes & les clameurs d'un peuple allarmé.

Supposons que cette année notre récolte en bled eût été plus soible seulement d'un fixieme, nous aurions le bled à 23 ou 24 baches, & il ne coûteroit pas moins de 30 ou 32 à celui qui le cultive. Ainsi le laboureur perdant sept à huit baches par messure, ne seroit pas moins en sousfrance que le vigneron, que l'artisan &c., cependant ce seroit un cri général, on demanderoit de toutes parts l'entrée des graines étrangeres,

La refuser, ce seroit mettre l'acheteur mal à son aise: l'accorder, ce seroit ruiner non seulement le laboureur, mais la culture, & perdre pour plusieurs années l'espérance d'une abondante récolte.

Le laboureur & l'acheteur sont deux samilles à peu près égales en nombre, & dans ce sens là également précieuses à l'Etat, mais les prémiers par bien des raisons méritent la présérence: 1°. parce qu'ils sont en beaucoup plus grand nombre, que cette portion seulement moins aisée du peuple acheteur qu'on se propose de soulager. 2°. Parce qu'ils supportent déjà la plus grande perte du manque de recoltes. 3°. Parce que leur ruine & leur misere n'est pas seulement la misere d'un certain nombre de citoyens, mais la ruine de tous, puisqu'elle fait tarir pour la suite les sources de l'abondance.

Puis donc qu'il est nécessaire de choisire entre deux maux, (toujours dans la supposition, qu'il y ait assez de bled pour pousser jusqu'à une autre récolte,) il vaut mieux, ce me semble, sousser un renchérissement, onéreux il est vrai à la classe nombreuse des acheteurs, mais que les deux tiers de cette classe peuvent aisément supporter, & qui n'ôte aux plus pauvres que le tiers au plus de leur gain journalier; il vaut dis-je incomparablement mieux s'exposer à ce renchérissement, que d'avoir les graines à un prix plus favorable, s'il faut acheter ce prix savorable.

C 4

par un argent immense qui sort du pays, par le total découragement de la classe nombreuse & si nécessaire des laboureurs, & par la ruine entiere d'un grand nombre d'entr'eux.

" Raisonneurs compatissans", dit un zélé Patriote François, à ceux qui voudroient toujours le bon marché des graines. " Raisonneurs compatissans, dont tous les regards vont le concentrer dans un four, écoutez donc que des politiques qui ne voudroient envisager que le pain, s'exposeroient bientôt à en manquer; songez que si les grains font à vil prix, vos fermiers ne pourront vous payer de revenus; que lorsque vous n'aurez point de revenus, votre charité sera impuissante, il ne vous sera pas possible " de donner à ce peuple de l'ouvrage, ni par conféquent des salaires; & que cette disette de travail & de salaire le mettra dans le cas de ne pouvoir rien acheter, pas même du pain, & le forcera à mourir de misere, à voler, à mendier, ou à émi-, grer. (a)"

Que s'il y a disette effective, & que par l'inventaire de tous les greniers du pays, il se trouve qu'il n'y ait pas suffisamment de bled pour la consommation de l'année, nécessité n'a point de loi. Ouvrez s'il le faut

portation & de l'importation des grains.

jusques aux magasins de provisions de guerre, il faut aller au plus pressant. Faites alors venir des graines du dehors, cette importation soulagera l'acheteur sans faire le moindre tort, ni la moindre concurrence au laboureur. Mais cette disette qui nous effraye si fort, & dont la peur nous fait voir quelquefois le fantôme, n'auroit probablement jamais lieu, si l'on regardoit toujours & principalement aux intérêts du laboureur, si l'on favoit sacrifier à propos un intérêt présent, pour donner au cultivateur tous les encoura-

gemens qu'il mérite.

Quand j'ai fait mention d'un inventaire de tous les greniers du pays, comme d'un préalable qui devroit toujours précéder la permission d'entrer les graines étrangeres, je voudrois qu'on s'y prît de maniere à ne point allarmer le peuple. Qu'après une mauvaise récolte, il y ait une recherche générale de la quantité de graines qui se trouve au pays, il n'en faut pas d'avantage pour jetter l'épouvante parmi le peuple, on croiroit déja la famine à la porte; mais que chaque année après la moisson, ou si l'on veut à l'entrée de l'hyver quand le bled est battu, il se fasse une visite de tous les greniers, cette recherche seroit facile & demanderoit peu de fraix.

Dans tous nos pays de vignobles, la police fait faire deux ou trois fois chaque année la visite des caves, il est surprenant que

toutes les communautés n'en fassent pas autant pour le bled, qui est un objet beaucoup plus important. On sauroit au juste la quantité de bled vieux, le produit de chaque récolte, la consommation annuelle du pays, & combien ces connoissances ne seroient-elles pas utiles pour combiner exactement les intérêts respectifs du laboureur & de l'acheteur.

Supposons par exemple, qu'une expérience de plusieurs années nous ait appris, que la conformation annuelle du pays est de six millions de mesures, & que cette consonmation ne diminue pas fensiblement quand le bled est à haut prix, s'il se trouve une année où la quantité de bled vieux & nouveau ne soit que de 4 ou 5 millions de mefures, je conviens bien qu'il y auroit né cessité de permettre l'entrée des graines, mais comme il resteroit du bled pour neuf mois, le besoin n'étant pas si pressant, il y auroit beaucoup d'inconvéniens d'accorder sur le champ la permission, il conviendroit peutêtre de la différer de six mois, pour laisser le tems au laboureur d'écouler sa récolte, sans se voir exposé à la concurrence du bled étranger. Il conviendroit encore de tenir une note bien exacte du bled qui entreroit dans le pays, afin de retirer la permission aussitôt que le pays seroit suffisamment pourvû, de peur qu'une provision trop abondante ne

dévienne à charge au pays, & ne fasse concurrence au laboureur pour le débit de la récolte suivante.

Dans l'état présent des choses, personne n'ose se livrer à des spéculations sur les graines, & il y auroit peu de sureté à l'entreprendre. Tous les risques sont pour le marchand, & quelque heureuse que soit une spéculation en graines, le gain se réduit à peu de chose par la concurrence des graines étrangeres, qui ne manquent jamais de nous innonder quand on se trouve obligé d'en permettre l'entrée. Le marchand de graines cependant est étroitement lié d'intérêt avec le laboureur, & tout ce qu'on fait pour celuici, est réellement au prosit de l'acheteur mème, qui semble devoir en soussir.

Le peuple murmure d'un renchérissement tout naturel après une récolte mauvaise, or , non seulement il est juste & indispensable , que cela soit ainsi, mais il est de l'intérèt , du consommateur de payer les denrées plus , cher lorsqu'elles sont rares. Car nous , avons besoin du cultivateur plus d'une , année , & il cesseroit de travailler pour , nous s'il n'étoit remboursé de ses avances , Si donc nous étions , je ne dis pas justes , mais éclairés sur nos intérêts , nous des vrions désirer que le laboureur trouvât , vrions désirer que le laboureur trouvât , ment de ce qu'il perd sur la quantité; & ment de ce qu'il perd sur la quantité; &

nous devrions fentir qu'il ne le retrouve

35 jamais qu'en partie. (a)"

l'estime donc que le bien-être & la prospérité du laboureur sont la véritable source de l'abondance; mais si la prospérité du laboureur ne peut venir que du grand nombre de marchands de bled, bien loin que l'on doive flètrir des titres odieux d'usuriers & de monopoleurs, d'honnêtes marchands qui feroient un amas de graines, il convient de les favorifer, de les encourager comme des gens très utiles & nécessaires au public. Pour cet effet, il seroit peut-être à propos surtout dans les commencemens, & pour faciliter les établissemens des marchands de bled, de leur prêter de l'argent à bas intérêt, & de leur louer à bas prix les magasins publics, ou même de les gratifier du louage.

Je voudrois aussi qu'on enlevat en faveur des marchands de bled, ces désenses de saire leurs emplettes sur les marchés avant une certaine heure, ce qui rend leur commerce dissicile & moins avantageux, puisque sur le pied actuel, un marchand ira vingt sois au marché sans pouvoir faire emplette de 2 ou 3 cent sacs. Je sens bien qu'il arriveroit quelquesois, que tout le bled d'un marché seroit enlevé par les marchands, sans que les habitans du lieu pussent en avoir pour leur propre usage, mais comme les spéculateurs

⁽n) Mémoire de M. le Trosne, page 70.

ne feroient leurs emplettes que dans l'abondance, le cas ne pourroit avoir lieu que très rarement, & ce cas mème seroit un objet particulier de spéculation, il y auroit toujours dans chaque lieu de marché, quelque personne chez qui l'on trouveroit à un bache au dessus du cours, autant de bled qu'il en faudroit pour les besoins du lieu jusqu'au marché de la semaine suivante, qui seroit d'autant mieux pourvû, qu'on sauroit que tout s'est vendu jusqu'au dernier sac, le mar-

ché d'auparavant.

Une chose cependant fur laquelle il seroit nécessaire que la police veillât avec soin, c'est le monopole que pourroient exercer quelques fois deux ou trois revendeurs de bled d'intelligence, en accaparant, (furtout quand le mauvais tems, ou les travaux de la campagne auroient empêché le paysan de fournir le marché en abondances,) toutes les graines du marché, pour les faire acheter au particulier de la feconde main, & les revendre deux heures après au prix qu'il leur plairoit d'y fixer. Il seroit aisé d'empêcher cette manœuvre par des ordonnances relatives à ce cas-là, ou mieux encore en tenant un petit magasin destiné uniquement, à suppléer dans l'occasion au manque de graines du marché, & à rendre infructueux & impossible un monopole fi odieux.

Je suis convenu de l'utilité des magasins publics dans l'état présent des choses, & en

attendant qu'il puisse s'établir des marchands qui faisent des spéculations sur les graines, feul & unique moyen, ai-je dit, de nous procurer une abondance constante, & de maintenir le prix favorable des grains; mais sur ce pied là diront bien des gens, ces magasins publics subsisteront toujours, & l'espérance d'établir fur les graines un commerce de spéculation, est une espérance chimérique, le commerce du bled étant de telle nature, qu'aucun particulier ne peut l'entreprendre avec profit. Le bled, nous dit-on, souffre un déchet considérable, divers insectes lui font une guerre opiniatre, & on ne peut en préferver les graines qu'à force de remuer & de cribler, ensorte que les fraix de manipulation iront toujours au delà de tous les profits à espérer.

Voilà les raisonnemens que j'entens tenir tous les jours, à des personnes très sensées & très éclairées; mais je soupçonne que ces inconvéniens dont on fait tant de bruit, ont lieu surtout dans les vastes magasins, auquel cas l'objection iroit à appuyer mon système. Je conçois en effet que dans un tas immensée de bled, s'il y a seulement quelques messures infectées de charansons, tout le grenier sera infecté; mais si ce vaste magasin étoit partagé en vingt petits à la disposition d'autant de particuliers, la contagion ne seroit que sur la vingtieme partie des graines, & les soins nécessaires pour en préserver

une petite portion ne seroient pas si considérables.

Je ne disconviens pas qu'il ne soit difficile jusqu'à un certain point de conserver le bled en bon état, mais je ne saurois croire que les difficultés soient insurmontables, ni aussi grandes qu'on se l'imagine, & je suis porté à croire, que la providence qui nous donne les moyens de conserver d'autres denrées moins nécessaires, n'a pas exposé celles de premiere nécessité au danger inévitable

de se corrompre bientôt.

Si l'on eût demandé au commencement de ce siecle à nos meilleurs économes, quel étoit le plus difficile à conferver longtems, le bled ou le vin, ils auroient répondu sans hésiter, que la confervation du vin étoit presque impossible, que le déchet étoit fort grand, le vin fujet à couler, qu'il faisoit quelquesois fauter les tonneaux, que les grandes chaleurs & les tonnerres faisoient tourner le vin, qu'il venoit presque toujours aigre ou gras, ensorte que ce qui restoit d'une récolte, après la confommation de l'année étoit une bien foible ressource. Aujourd'hui on ne feroit que rire de ces prétendus inconvéniens qu'on ne connoit plus. Nos vins se conservent au mieux, ils acquierrent beaucoup de qualité en devenant vieux, & le déchet journalier n'empêche pas que cette spéculation ne soit très asfurée.

Il en seroit de même sans doute de la con-

servation des graines, si l'on étudioit cette matiere avec plus de soins. On a déjà imaginé divers moyens, & l'on pourra perfectionner ce genre de découvertes comme toutes les autres. Le ventilateur n'est pas sans inconvéniens, l'étuve excellente pour les provisions d'Etat, a deux grands inconvéniens pour le marchand, d'un côté le déchet considérable, de l'autre qu'un bled étuvé n'est plus bon pour semer. M. Marcet de Meziéres indique un moyen qui me paroit bien facile, & qui me plairoit beaucoup (a), & puisqu'il affure avoir très-bien conservé son bled pendant cinq ans, c'est tout ce qu'il en faut pour asseoir un commerce de spéculation. Que seulement ce commerce si nécessaire soit encouragé, la méthode de M. de Meziéres, ou telle autre que l'expérience ne tardera pas à nous faire découvrir, fuffira pour que les Seigneurs & tous les bourgeois aifés puissent garder à profit leurs propres récoltes, & se charger de la portion du fermier, comme dans le vignoble presque tous les maitres se chargent de la portion du vin du vigneron.

On désire l'abondance du bled, mais le moyen le plus assuré de la faire naître, c'est de soutenir & d'aider en tout le laboureur, si les magasins publics, au lieu d'être uni-

quement

⁽a) Journal économ.

quement pour le soulagement de l'acheteur, faisoient l'avance aux laboureurs moins aisés, des graines néceffaires pour ensenner leurs terres, à la charge de les rendre en nature après la moisson, on ne fauroit croire quel avantage ce seroit pour le pauvre laboureur & pour la culture dans sa misere, il lui coûte beaucoup quand le bled est cher, de prélever sur sa chétive récolte de quoi semer, & quand il en auroit la volonté, il n'en a pas toujours les moyens, l'indigence le forcera peut-être de tout vendre ou du moins de vendre une partie de ce qu'il avoit intention de semer. Il s'étoit proposé d'ensemencer deux poses, il se réduit à une, il les auroit semé toutes deux si on lui eut avancé la semence, & cette avance qui à la vérité coûteroit quelque chose, seroit payée avec usure par l'abondance qui en seroit l'effet. Je fens bien qu'il y auroit une grande difficulté à trouver des fonds pour ces avances couteuses, mais l'objet est assez important pour qu'il vaille la peine de furmonter quelques difficultés.

Il est juste de penser à soulager les vignerons, les journaliers, les pauvres qui souffrent de la cherté du bled, pourvû que ce ne soit point aux dépens du laboureur, mais plutôt par des assistances ou de quelqu'autre maniere. Ce ne sera qu'un besoin passager, & l'abondance qui doit suivre l'encouragement donné à la culture du bled, les soulagement donné à la culture du bled, les soulagement

1767. II. P.

gera d'une maniere bien plus solide, qu'un palliatif qui ne sert que pour le moment, & qui ne sait qu'augmenter la misere pour la suite.

Ce seroit un grand point pour notre agriculture, de nous prémunir pour toujours contre le besoin réel de l'importation des graines étrangeres, je n'oserois porter plus loin mes espérances, & je craindrois que nous ne tentassions en vain, de faire un commerce d'exportation chez nos voifins dont les campagnes font plus fertiles que les nôtres.(a) Te fais que par ce moyen l'Angleterre a confidérablement augmenté ses richesses & fa puissance, & que l'agriculture favorisée par la gratification que l'on paye pour l'exportation des grains, y est parvenue à un degré de perfection qu'aucun autre pays n'a encore atteint. Sans avoir la même facilité d'exportation que les peuples maritimes, il me semble que les mêmes moyens, qui ont donné à l'Angleterre la supériorité d'abondance sur elle-même, & sur des pays qui ne lui cédent en rien pour la fertilité naturelle, pourroient auffi porter notre agriculture à un certain degré de perfection.

Chacun sait 'qu'en Angleterre, par un bill

⁽a) Il n'est du moins pas tout à fait impossible, d'établir un commerce d'exportation dans la Suisse même, dont plusieurs Cantons sont dans le cas d'a cheter le bled.

du Parlement passé en 1689. l'Etat paye une gratification de cinq schelins sur chaque quarter de bled qui s'embarque pour les pays étrangers, quand le bled est au dessous de 48 schelins (a). Ordonnance unique & très sage qui a procuré des profits immenses à la nation, par la grande exportation des graines, & bien loin que cette exportation ait sait hausser le prix du bled, il a au contraire diminué de beaucoup. (b)

Mais dira-t-on, n'attribuez-vous point à la gratification, ce qui est dû à la fécondité naturelle du terrein, l'Angleterre n'ayant fait que maintenir par l'industrie de ses cultivateurs, une supériorité dont elle étoit de tout tems en possession. Cette objection se seroit d'abord présentée à mon esprit, si tous les auteurs d'une voix unanime, ne nous attestoient qu'avant l'époque de 1689. l'Angleterre s'étoit trouvée souvent au dessous de ses besoins,

(a) Le quarter fait un peu plus de 20 mesures de Berne. à 48 schelings, c'est environ 18 baches la mesure.

(b) Avant l'époque de la gratification, le prix moyen du bled en Angleterre, sur 43 ans étoit de 2 fr. 10 s. 8 d. Sterling, ce qui revient à 19 baches la mesure. les 43 années suivantes, le prix moyen 2 fr. 5 s. 8 d. environ 17 baches.

Dès 1732 à 1754, pendant 23 ans, 1 fr. 15 s. 8 da environ 13 à baches.

Essai sur la police des grains, page 150 à 160.

obligée d'acheter des bleds étrangers (a): que Pagriculture d'Angleterre étoit au rang des médiocres de l'Europe, qu'autrefois les Anglois n'exportoient point du froment, que même la Pologne les approvisionnoit souvent, & qu'ils sont aujourd'hui le grénier de l'Europe le plus abondant 🕏 que sans ce coup d'Etat, le mieux combiné de tous ceux qui ont encore paru dans la politique moderne, l'Angleterre n'auroit jamais semé que pour elle-même (b); que l'Angleterre, qui achetoit souvent des grains au dehors avant cette sage législation, n'a cessé d'en vendre, que des lors elle n'a été affligée d'aucune disette, ni d'aucune cherté marquée (c), que c'est cette gratification qui a été le véritable maître de l'Angleterre dans l'art de cultiver (d). Nous avons nourri l'Angle. terre tandis que nous avons fait librement un commerce qu'elle s'étoit interdit. Elle nous fournit des grains pour des sommes immenses depuis qu'elle a attaché une recompense à l'exportation, Es que nous y attachous des peines. Le fait est décisif (e).

(a) Avantages & défavantages de la grande Brétagné, page 83. &c.

(b) Intérêts de la France, Tome 1. page 164. 160.

165. &c.

(c) Estai sur la police des grains, page 142. 143.

(d) Avant. & désavant. de la grande Brétagne,

page 105 106. &c.

Je m'attens bien, qu'on ne me passera pas volontiers l'application que je voudrois faire de cet exemple de l'Angleterre, notre pays dira-t-on, est dans un cas entiérement dissérent; & nos terres si peu sertiles que sans les graines étrangéres, il nous seroit impossible de subsister dans les années facheuses. Je ne suisse pas surpris qu'on tienne ce langage en Suisse puisqu'on le tient de même en France, qui certainement est un des pays du monde placé sous un ciel beau & savorable, & l'on en disoit tout autant en Angleterre il y a cent ans.

l'entens dire & répéter sans cesse, que notre pays n'est pas comme les autres qu'on suppose infiniment plus fertiles; mais je ne sai fur quoi est fondée cette mauvaise opinion de la fécondité de nos terres, & avant que de nous livrer à ces idées décourageantes, il me femble du moins qu'on devroit examiner la chose de plus près. On se tromperoit beaucoup si l'on croyoit que l'Angleterre a toujours été ce qu'elle est aujourd'hui, & quand elle of gratifier l'exportation du bled, je doute fort qu'elle eût alors quelque avantage sur nous, quant à la fertilité des champs; & ce qui m'autorise à parler ainsi, c'est que le bled à cette époque y étoit autant & plus cher que dans ce pays. Et même à présent, si Pon compare nos prix, quoique l'Angleterre ait acquis une grande perfection de son agriculture & une supériorité si marquée qu'or

peut les envisager, comme les maîtres & les précepteurs des autres nations, la différence des prix n'est pourtant pas si grande que nous ne puissions avoir, sinon l'espérance de nous mettre au niveau des Anglois, du moins celle de marcher avec succès sur leurs traces.

Je prens pour piece de comparaison, la liste du prix des bleds, tant à Paris qu'à Londres, telle que nous la donne l'essai sur la police des grains & je trouve après réduction saite dès mesures & des monnoies, qu'en 19 années dès 1680 à 1698 le prix moyen à Londres étoit de 17\subsete baches, à Paris de 15\frac{4}{8}, à Vevay de 16\frac{1}{8}. Ou si l'on prend seulement huit années dès 1691 à 1698. les prix moyens sont à Londres 21\subsete baches, à Paris 18\subsete 3, à Vevay 19\frac{3}{8}, à Copet 19\frac{3}{8}. Le lecteur trouvera tout ceci détaillé dans la Table III. qui présente rassemblés les prix de chaque lieu avec les reductions.

J'aurois souhaité d'avoir les matériaux nécessaires pour établir des listes de comparaison plus complettés, mais au désaut des prix de nos marchés qu'on n'étoit pas en usage d'inscrire, j'ai en recours au livre d'un receveur de Vevay, qui avoit annoté chaque année les appréciations des censes qu'on lui payoit en argent. Or comme les censes sont dues du plus béau froment, & qu'il n'est pas naturel qu'un réceveur apprécie à sa perte, j'ai diminué six cruches par quarteron sur l'appréciation. Quant aux prix de Copet, je les ai tirés du Journal Domestique d'un Pasteur dudit lieu. Mais ce que cette table nous présente d'important, c'est que nos prix étoient plus bas à Vevay & à Copet qu'à Londres, & de très-peu au-des-sus de prix du Paris.

Je compare ensuite nos prix dès 1699 à 1718; Copet est le seul endroit du pays dont j'aye le prix à cette date, & je trouve ce prix à peu près le même à Paris, à Londres, & à Copet, dans chacun de ces lieux-là un

peu plus de 18 baches.

De 1719 à 1734. j'ai les prix de plusieurs endroits du pays, de 12, 13 baches, 13½,

 $13\frac{2}{8}$, à Paris $10\frac{3}{8}$, à Londres $14\frac{4}{8}$.

De 1735 à 1750 le prix du pays $13\frac{3}{8}$, $13\frac{7}{8}$, $16\frac{3}{8}$, $15\frac{5}{8}$, à Londres $13\frac{7}{8}$. Or raffemblant les diverses époques de comparaison, on voit qu'à la date du bill d'exportation, c'est nous qui avions l'avantage; que dès lors il y a eu égalité de prix, même un peu plus favorable dans ce pays; & que si l'Angleterre à gagné en dernier lieu quelque avantage, c'est seulement sur les marchés de Lausanne & de Vevay, & nullement sur ceux de Moudon & d'Yverdon, & de tout autre quartier du pays éloigné du vignoble.

On suppose comme une vérité toute démontrée, que notre pays ne suffit pas pour nourrir ses habitans; mais je vois des communes immenses qu'on laisse entiérement saus

when the regard that make \mathbf{p}_{i} $\mathbf{4}$ equal for \mathbf{p}_{i}

culture, de vastes domaines dont la moitié des champs sont toujours en friche, les posfessions du paysan en divers lieux à demi cultivées, les sumiers distraits des champs & des près pour engraisser les vignes sans mésure. Ainsi l'objection se reduit uniquement à ceci, c'est que dans l'état présent des choses, dans l'économie actuelle & mauvaise de nos sonds, dans l'état de découragement du laboureur, nous ne saurions nous passer de graines étrangeres; mais changeons cette économie, donnons plus d'encouragemens au laboureur, mettons en valeur nos terres incultes, & nous aurons en suffisance du bled de notre crû.

Mais la main d'œuvre est chére, il nous manque des bras, & c'est là un obstacle invincible aux progrès de l'agriculture, & jamais nous n'aurons dans ce pays, le bled au mème prix, que nous pouvons le tirer de l'étranger. Je connoîs tous ces inconvéniens, je les sens, mais ce sont précisement les mèmes qui existoient en Angleterre, & dont se plaignoit en 1621 le chevalier Culpeper, inconvéniens qui ne m'essrayent point, & qui ne font que m'inspirer au contraire plus de courage pour surmonter ces difficultés.

Une gratification de 2 baches par mesure de bled, a suffi pour saire changer entiérement de sace à toute l'Angleterre, & sans que je veuille charger l'Etat de la somme immense d'une pareille gratification, je me borne à dire que nos laboureurs ne sont pas faits auvoient que ceux d'Angleterre, que s'ils pouvoient vendre leur bled 2 baches de plus, ces deux baches suffiroient sans contredit pour leur donner une activité surprenante, cette dissérence de prix seroit pour le laboureur un surcroit de gain dans les bonnes années, & lui rendroient sa perte plus supportable dans les années de disette.

Tout ouvrier est digne de son salaire, & s'il est vrai que le bled qui croît au pays, revienne 2 baches plus cher que le bled étranger rendu chez nous, il n'y a point de milieu, il saut nous resoudre à le payer 2 baches de plus, ou à voir notre agriculture & notre population aller chaque jour en décadence.

Quelquels calculs mettront mon idée plus au clair. Depuis 30 ans, autant que je puis en juger, tant par le souvenir qui m'en reste, que par les prix de chaque année indiqués dans la Table III. j'estime qu'il y a bien eu au moins sept années, dans lesquelles le pays de Vaud s'est nourri la moitié de bled étranger. Je laisse le pays Allemand, dans la supposition qu'il s'est toujours suffi à lui-même. Or le pays de Vaud faisant le tier du Canton, si la moitié de sa confommation a été pendant sept ans de bled étranger, nous aurons tiré depuis trente ans de l'étranger, environ sept millions de mesures de bled, qui évaluées pour ces années de cherté à 18 baches au moins, rendu aux frontieres, sans parler des fraix de voitures dans le pays même, font la fomme confidérable de douze & demi millions de francs.

Supposons maintenant qu'il se fût établi dans ce pays, il y a une trentaine d'années dans une année d'abondance, un millier de marchands de graines, avec l'assurance bien précise donnée de la part du Souverain, tant au laboureur qu'au marchand, de ne jamais permettre l'entrée des graines étrangéres quand il y auroit suffisamment de bled au pays, je conçois que par les emplettes des spéculateurs, le bled se seroit vendu 13 à 14 baches au lieu de 12; mais je conçois aussi que le laboureur plus à son aise auroit semé davantage, & cultivé beaucoup mieux, & que l'effet de cet encouragement auroit été de faire produire à nos champs, tout au moins cette quantité de sept millions de mesures, qu'on a été obligé de tirer de l'étrangèr. Je veux même que dans la disette, le bled eût été plus cher de 2 baches, qu'il ne l'a été au moyen du bledétranger, j'estime cependant que ce renchérissement gratuitement supposé, & qui vraisemblablement n'auroit point eu lieu, vu l'augmentation' de cultures, bien loin d'être onéreux au pays, auroit tourné à notre avan-

Le calcul en est aisé. 2 baches par mesure pendant sept années d'abondance, autant pendant sept années de cherté, ce seroit environ trois millions de francs sur la totalité

chai 2001 of 1.

des trente ans, à la charge de l'acheteur, & au profit du laboureur & du marchand, en échange de douze & demi millions, qui dans l'état présent des choses sont sortis du pays au grand préjudice du laboureur, & en pure

perte pour le pays.

Or en considérant le laboureur & l'acheteur comme une seule famille, il est clair, que le gain effectif est de douze & demi millions dans leur entier, & en les considérant comme deux branches d'une même famille, dont les intérèts quoique distincts ne sont pas absolument séparés, quelle comparaison y a-t-il d'une perte de douze millions & demi, qui tombe sur la classe de citoyens, la plus nécessaire, avec une perte de trois millions qui est repartie sur toutes les classes des acheteurs, & qui à parler exactement n'est point un argent perdu, mais la semence de plusieurs riches récoltes, outre que l'aifance du laboureur reflue sur l'artisan, sur le rentier, sur tout le peuple en général. Le cultivateur ne peut pas trop gagner; car tout ce qu'il gagnera au de-là de ses reprises, n'est pas pour lui, mais pour vous; c'est le patrimoine de toute la nation, depuis le maître jusqu'au dernier journalier, jusqu'au mendiant qui en tire aussi sa part. (a) Les trois millions que l'acheteur croit perdus, font une somme qui circule avec beaucoup d'activité, & qui après mille circulations combi-

⁽a) Lettre de M. le Trosne, Journal d'agriculture, Juillet 176; page 138.

nées, retourne toujours à celui qui l'a payée. Je m'attens bien que les possesseurs des grands vignobles ne gouteront point mes raisonnemens ni mes calculs. Si nous avions, diront-ils, du peuple en suffisance pour bien cultiver tous les fonds, sans doute le pays produiroit du bled en suffisance & nous n'aurions pas besoin de l'étranger; mais dans la nécessité où nous sommes de négliger une partie de nos terres, on cultive par prédilection les vignes dont le produit est plus considérable; & cette prétendue perte qu'on fait sonner si haut, de douze millions & demi en trente ans, est compensée très-avantageusement par une somme double & triple, que les vignes nous ont donné de plus en échange; l'objection est spécieuse, mais il me semble qu'elle manque de solidité à bien des égards.

Je ne disconviens pas cependant, que mon système tendant à favoriser par préférence la culture du bled, il ne pût en resulter peut- être que celle des vignes en souffriroit quelque peu; mais il ne faut pas s'imaginer, que tout ce qu'on donneroit aux champs sût autant de pris sur les vignes; je conçois au contraire, qu'il seroit très-possible de faire mieux valoir les unes & les autres, pourvû qu'on ne négligeit aucun des avantages que la bonté de Dieu

nous a mis en mains.

J'ai supposé qu'il pouvoit être entré dans le pays depuis trente ans, environ sept millions de mesures de bled étranger, & quoique ma

supposition n'ait pour sondement qu'une estimation arbitraire, je ne crois pas qu'elle s'éloigne beaucoup du vrai. Mais j'accorderai si l'on veut, qu'il en soit entré vingt millions ou même encore plus, s'ensuit il de là que ce bled étranger sût nécessaire pour notre subsistance? il a bien pû nous être d'une indispensable nécessité dans le pressant besoin de telle ou telle année; mais je ne crois point avancer un paradoxe, en disant, qu'il nous eût été fort aisé, en prenant nos mesures de loin, non seulement de nous passer de ce secours étranger, mais d'avoir peut-être plus de grains à

vendre, que nous n'en avons acheté.

Et d'abord quelle immense quantité de bled n'employe-t-on pas pour semer, dont on pourroit épargner la plus grande partie en se servant du semoir. L'utilité de cet instrument n'est certainement point douteuse, & quand nous n'aurions aucune expérience à cet égard, il est aisé de comprendre que le semoir placant chaque grain dans la terre à une profondeur convenable & sans confusion, tous ces grains étant exactement recouverts, il n'est pas possible que les plantes ne croissent avec plus de vigueur, que si l'on seme à la main & au hazard, des grains amoncelés dont les germes s'étouffent reciproquement, tandis qu'il reste dans un champ une infinité de places vuides & perdues.

M. Thomé de Lyon membre de la fociété Royale d'agriculture, & aggrégé à l'illustre

société économique de Berne, pratique le semoir depuis longues années avec un très-grand succès & pour rendre utiles au public ses expériences & celles de ses voisins, il en a constaté la grande utilité dans deux mémoires imprimés sur cette matiere, & par des verbaux authentiques & circonstanciés, il a prouvé que la différence d'un champ semé à la main, & d'un semblable semé avec le semoir, va souvent jusques à doubler la récolte du dernier.

Mais que l'on soit incrédule, autant que l'on voudra, sur cette grande supériorité de récoltes quoique bien prouvée, qu'on en rabatte une partie, qu'on la reduise à rien, si l'on veut, ce que personne je pense ne contestera, c'est l'économie de la bonne moitié des semences. Le bled semé à la main est en partie hors de terre, & mangé des oiseaux, ou bien il germe sans prendre racine, au lieu qu'un bled recouvert se conserve & produit, & ce seul article d'une économie de la moitié des semences, sait dans la totalité du pays un objet sort considérable.

Car si la production annuelle du pays qui doit être égale à-peu-près à la consommation, est d'environ six millions de mesures, c'est-à-dire, qu'on en seme environ un million chaque année à compter six grains pour un, & par conséquent l'économie de la moitié des sémences seroit même épargne de quinze millions de mesures en trente ans, beaucoup au delà cer-

tainement de ce que l'étranger nous à fourni.

On objecte que la pratique du semoir ne peut pas etré établie dans toutes sortes de terres. Je n'ai pas assez d'expérience pour répondre moi-même à cette objection; mais si l'on a quelque confiance dans les personnes qui ont étudié, suivi, pratiqué eux - mêmes l'usage de cet instrument, M. Thomé répondra pour moi, que comme il n'est aucunes terres qui ne puissent être ensemencées par le secours des labourages ordinaires, il n'en est point aussi où le semoir ne puisse être conduit, lorsque la charrue y aura passé; il n'en excepte pas même les terres sortes, qui semblent être celles qui présentent le plus de difficultés, (a)

Mais outre l'économie des semences, & l'augmentation des récoltes qu'on pourroit se procurer par la pratique du semoir, combien d'autres moyens d'amélioration que l'on néglige. D'où vient par exemple, que les champs sont presqu'abandonnés en certains quartiers du pays, où la marne se trouveroit en abondance? c'est qu'on est accoutumé à regarder les champs comme des sonds de peu de valeur, incapables de payer jamais les recherches & les sacrifices, qu'on feroit pour leur bonification. Mais faites ensorte que les champs payent largement la culture qu'on leur donne, le labonreur alors déployera son industrie pour en tirer tout le parti possible, & vous verrez our

⁽a) Premier mémoire de M. Thomé, page 21.

vrir de tous côtés mille marnieres, pour fertilifer nos champs fans rien prendre sur les

vignes.

Et quand il feroit vrai, que la culture des champs ne pourroit s'étendre & se perfectionner qu'aux dépends des vignes, il y auroit encore une grande question à examiner, savoir, quelle vaut mieux des deux économies, ou celle qui facrifie les champs aux vignes, ou celle qui balancant les soins & la culture, mettroit les champs en valeur avec quelque diminution sur les vignes & même sur les moindres vignes? La nature de ces derniers fonds étant telle que les bonnes vignes seront toujours cultivées avec affez d'affection. Quant à moi, il me paroît qu'il est bien plus fûr d'avoir le pain de son crû, que de l'attendre d'un commerce d'échange qui pourroit nous manquer.

Mais encore ce commerce d'échange est-il bien réel? Je vois bien la somme de douze millions & demi passée dans l'étranger pour des emplettes de bled, je voudrois qu'on me sit voir aussi clairement la même somme entrée en échange par la vente du vin. On se souvient du tems où l'on comptoit sept ou huit charrues à la Tour, il n'y a plus que des vignes. Les plans de Corsier, de Lutry, & de bien d'autres endroits du pays ont été convertis de près & de champs en vignes, au grand préjudice de la réputation de nos vins. Les échanges ont-ils augmenté la masse des richesses

richesses & des revenus du pays, c'est ce dont

je ne suis rien moins que convaincu.

Je sai très-bien qu'un champ converti en vignes donnera un plus fort revenu, & que par cette plantation le particulier pourra tripler son héritage. Je sai encore que cette augmentation de revenu seroit profitable au pays: si nous faisions du superflu de nos vins un commerce d'exportation; mais si les vignes trop multipliées nous donnent une telle quantité de vin, qu'on ne puisse l'écouler qu'en forçant la confommation dans le pays même, on m'avouera que ce furabondant est à pure perte, qu'il ne compense nullement la perte du bled, qu'on sacrifie malheureusement à une production, dont l'abondance nous elt non seulement inutile, mais très-nuisible.

Personne n'ignore à quel point est montée dans toutes nos villes, & même dans les villages, l'yvrognerie qu'on s'efforce en vain de reprimer. Deux ou trois vendanges abondantes, les caves sont pleines, les legerfass sont multipliés à l'infini, presque point d'exportation hors du canton, seulement quelque peu à Fribourg, à Soleure, & à Geneve: il n'v a point d'écoulement, chacun est inquiet pour le débit de sa récolte, ou pour le succès de sa spéculation, les plus notables de chaque lieu sont marchands de vin, même en détail; dans toutes nos villes on prépare aux buveurs des places commodes pour boire à leur aise, les pintes & cabarets sont ouverts

1767. II. P.

à toute heure. Ainsi se perd notre peuple, ainsi se ruinent les familles, ainsi s'introduit

l'oisiveté mere des vices.

Je connois un village très - fertile en bled & en fourage; le peuple étoit riche. Malheureusement il leur a pris fantaisse de multiplier leurs vignes, le vin mauvais, très-petit, abondant, il ne s'en vend point hors du lieu, & pour en faciliter la confommation, outre le cabaret en titre, il y en a quatre autres fous le nom de pintes, privilégiées, que la communauté donne en admodiation; le peuple se perd de débauche, & quand les supérieurs veulent y apporter du reméde, on leur dit comme une réponse sans réplique, que les pintes sont nécessaires pour l'écoulement de leurs vins, qui n'ont point d'autre débouché. Voilà le beau profit de ces champs convertis en vignes, & dont on nous vante si fort l'augmentation de produit. Mieux vaudroit en arroser nos jardins.

C'est l'intérêt particulier qui a fait convertir les champs en vignes, un intétét opposé, mieux que toutes les désenses, pourroit faire retourner en prés ou en champs, infinité de mauvaises vignes. Que seulement le laboureur trouve autant de faveur que le vigneron; & si le laboureur nourricier du peuple est obligé de prendre le vin du vigneron, à plus haut prix qu'il ne pourroit avoir le vin étranger, pourquoi le vigneron auroit il le privilège de faire venir du bled étranger, ou de forcer le laboureur à lui vendre le sient au dessous de ce qu'il lui coûte. Il me semble que dans toute société les droits & les obligations doivent être réciproqués, ou que s'il y a des prérogatives pour quelqu'un, ce doit être pour la classe de citoyen la plus utile, & sur laquelle repose la vie & l'existence de la société; car l'agriculture est le vrai sondement de la prospérité de l'Etat, & l'on peut dire que les hommes se sément dans les champs, se labourent, & se hersent avec le bled qui doit les nourrir. (a)

Entr'autres encouragemens à donner au laboureur, si chaque année l'on affranchissoit de dixme dans chaque village, les deux ou trois payfans qui se seroient distingués par la bonne culture de leurs champs. Il n'y a point de Seigneur décimateur qui n'y trouvat bien ion compte; mais en général que le laboureur foit toûjours favorisé, encouragé dans son travail, que jamais s'il est possible, il ne soit reduit à vendre ses denrées à perte, & qu'à moins d'un vuide effectif dans le pays, il n'y ait point de permission pour les graines étrangeres, que sur toutes choses on tienne exactement la main à l'observation des ordonnances. Alors le laboureur de niveau avec le vigneron, les champs ne seront plus estimés de nulle valeur, & l'on arrètera ces plantations éternelles de vignes, le pays se suffira à lui-

⁽a) Mémoire de M. Dupont, page 78.

même, on y verra regner l'abondance & l'acheteur même y trouvera son compte; par le prix favorable des graines, suite nécessaire d'une meilleure culture.

Nous fommes peut-être moins éloignés qu'on ne pense, de ces heureux tems, & puisque le prix du bled dans ce pays est sur un pied affez favorable, nos campagnes ne manquent pas de fertilité au point de nous obliger à une police timide. Ofons quelque chofe: l'Angleterre s'est si bien trouvée d'une police hardie, la France à commencé de changer son lysteme. Elle a permis l'exportation, & les meilleurs génies du Royaume prétendent prouver, que l'entiere liberté du commerce des grains ne

peut jamais être qu'avantageuse.

Un argument surtout sur lequel ils se fondent, c'est qu'il y a dans toute l'Europe un prix général, qui se soutient toujours dans une sorte d'égalité, parce que sur un continent d'une aussi vaste étendue, les récoltes de chaque année se maintiennent affez égales, l'abondance d'un pays suppleant à la disette d'un autre, enforte que la liberté du commerce une fois établie, l'exportation ne peut jamais se faire que du superflu de chaque nation, puisqu'au moment même qu'un pays cesse d'avoir du superflu, les graines hausseront de prix, & le haut prix en arrêtera l'exportation, le niveau se conservant exactement dans les prix, avec la seule différence des fraix de transport & de commerce, en diminution pour les pays où les graines abondent, & en augmentation pour ceux ou les moissons ont

manqué.

Ce raisonnement que je trouve développé & mis dans tout son jour dans le mémoire de M. Dupont, me paroit tout lumiere & de toute solidité; mais je ne sai si la position particuliere de notre pays ne demanderoit pas quelque exception. Il est incontestable que la main d'œuvre est plus chére ici qu'en Bourgogne & en Suabe, & nos campagnes sujettes à de plus fréquens accidens de grêles &c. il faut donc nécessairement que les graines se maintiennent dans ce pays, de quelque chose au dessus du prix général de l'Europe, ensorte que si l'entiere liberté du commerce des grains avoit lieu dans ce pays, il arriveroit que dans l'abondance, les fraix de transport mettroient un obstacle invincible à une exportation considérable de nos grains, & qu'au contraire au premier renchérissement, nos voifins de Suabe & de Bourgogne trouveroient mieux leur compte à nous amener leurs grains, que de les exporter plus loin. Je pense donc qu'il est essentiel, pour soutenir dans ce pays la culture du bled, non seulement d'en interdire l'importation, mais de veiller soigneusement sur cette contrebande, qui est généralement envisagée comme utile au pays; & pour faciliter l'écoulement des récoltes abondantes, je ne connois point de meilleur moyen que de favoriser les marchands spéculateurs

en graines. Alors le laboureur redoublant son activité, nos champs produiront suffisamment pour nos besoins, même pour ceux de quelques districts voisins qui manquent de bled. Ne craignons point trop la disette, & elle no sera plus à craindre; songeons plutôt à nous désendre de la misére de l'abondance.

La bonne culture suffira toujours avec les provisions que je suppose mises en reserve dans l'abondance, par les marchands & les particuliers, non seulement pour nous préserver de famine mais encore de grande disette, s'il étoit possible de remedier encore du moins en partie à l'intempérie des saisons, & de nous faire pour les cas sacheux outre les ressources du résidu des précédentes récoltes, des ressources productrices pour l'année même.

La cherté du bled vient ordinairement après un hyver rigoureux, qui à éclairci les bleds, & fait périr dans les champs la plus grande partie des plantes. On en a eu des exemples en 1709, en 1740, & cette année même, il me femble qu'on pourroit établir pour ces cas-là des pépinières de bled. Gens qui en ont fait l'expérience m'ont affuré que non feulement le bled transplanté pouvoit réussir, mais qu'il réussissit à merveille, & j'ai vû moi-même quelques plantes fort belles qui avoient été transplantées. Un cultivateur m'a assuré même en avoir réplanté avec succès, qui étoit arraché depuis trois jours & laissé sur terre sans aucune précaution. On prétend de plus

que dix personnes, semmes & enfans peuvent d'un seul jour en réplanter aisément une pose,

qui fait 40500 pieds de Berne.

Mon idée n'est pas d'indiquer ceçi comme une méthode à pratiquer en grand, mais comme une ressource. Si chaque paysan avoit dans un lieu bien à l'abri, quelques toises de terreinsemé sort épais pour pépinière, au printems faisant la tournée de ses champs il pourroit de sa pépinière remplir les places vuides, avec facilité & sans beaucoup de fraix, ce seroit dans la totalité du pays un objet considérable.

Outre cela quand les bleds auroient beaucoup fouffert du froid de l'hyver, & qu'il feroit aifé de prévoir un manque de récolte, on pourroit encourager d'une façon particuliere la culture des graines & autres productions, qui fe fément ou fe plantent le printems, tels sont les bleds de Mars, le gros bled, les pommes de terres; &c. On pourroit encore après une foible moisson prendre des mesures pour engager le laboureur à semer plus qu'à l'ordinaire. Ce sont là de legéres indications qu'on pourroit suivre, & pousser beaucoup plus loin.

Je n'ajouterois rien à ce mémoire, n'étoit qu'ayant trouvé bien des difficultés à fixer la contenance précise, des mesures entre lesquelles j'ai établi des comparaisons, il pourroit arriver que le lecteur ne trouvant pas mes indications conformes à celles qu'il autoit sous sa main, me soupçonneroit peut-

E. 4

être d'avoir avanturé mes réductions & mes calculs, ce qui m'engage à rendre raison des principes sur lesquels j'ai établi mes proportions.

Et d'abord pour ce qui est des réductions de monnoyes, on connoît assez la valeur de la Livre Sterling, & celle de l'argent de France, s'il y a quelque difficulté à cet égard, ce n'est que pour les tems auxquels l'argent de France étoit sujet à de fréquentes variations; mais j'ai eu soin d'établir pour ces tems là, les prix de Paris en double colonne, suivant la valeur d'alors, & suivant cette même valeur reduite au cours d'à-présent. Il s'agit donc principalement des réductions de mesures.

A l'égard du setier de Paris, on s'accorde assez à lui donner environ 240 lb. de beau froment, poids de marc, quoique les essais saits en divers tems à Paris pour regler les boulangers, n'allent pas tout-à-fait si haut (a). Mais sur la contenance du quarter de Londres, les indications varioient si fort, qu'il m'étoit indiqué dans un livre comme pésant 4 quintaux, & ailleurs sur le pied de 432. 444. 480. jusqu'à 512. (b) Ne sachant à qui

(a) Essai de 1432. le setier froment 226 lb. 4 onces. En 1466 le meilleur froment 216 lb. En 1477. 216 lb. En 1700' 236 lb. Dict. de Trevoux,

⁽b) Avant. & désavant. de la France &c. Le quarter de Londres indiqué pour environ le ½ d'un tong neau, c, à d, 4 quintaux,

m'en fier, j'ai recherché la contenance géo-

métrique des différentes mesures.

Le Docteur Arbuthnot dans son excellent ouvrage sur les poids & mesures de l'antiquité comparés avec ceux des Anglois, sixe le quarter à 17424 pouces cubiques au pied d'Angleterre. Or le pied d'Angleterre étant à celui de Berne comme 1350, à 1440 (c), il s'ensuit que le quarter de Londres doit contenir 19538 pouces au pied de Berne, 14389 au pied de Roi.

Le setier de Paris étant de douze boisseaux, & les dimensions du boisseau devant être suivant les ordonnances, de 10 pouçes de diametre, sur 8 pouçes $2\frac{1}{2}$ lignes de hauteur (d), je trouve $644\frac{79}{84}$ de pouçes pour le boisseau,

1739 pouces pour le fetier.

M'étant ainsi assuré de l'exacte contenance du quarter de Londres & du sétier de Paris, il n'étoit plus question, que de déterminer la juste proportion de ces mesures étrangéres avec les mesures connues de notre pays. J'ai eu pour cet esset un excellent secours dans l'ouvrage de M. Willomet géomètre juré,

Gentilhomme cultivateur, Tom. IV. page 132 Edit. in 4to. Le boisseau de Londres supposé de 64 lb. de Paris: faisant 512 lb. le quarter.

(d) Journal œconomique 1760. Part. 1. page 1.

muni sur la fin du siècle passé, de patentes de LL. EE. de Berne pour s'enquérir de la grandeur des étalons ou matrices de toutes les mesures en usage dans les lieux de leur domination, & je n'aurois point suspecté l'exactitude de cet habile praticien, n'étoit qu'il donne 960 pouces au pied de Berne pour la contenance du boisseau de Berne, qui m'est indiquée par Messieurs de la société œconomique sur le pied fort dissérent de 904. de pouce, & qui plus est, en déterminant les dimensions sur lesquelles leur calcul est établi. (a)

Partagé entre ces deux autorités qui m'étoient toutes deux respectables, je ne doutait point qu'il n'y ent dans la table de M. Willomet, une saute d'impression dans les chifres, mais bientôt j'abandonnai cette idée, voyant que les 960 pouces de Berne reviennent aux 707 pouces de Roi, & aux 1222017 lignes au pied de Roi, que le même Willomet donne au quarteron ou boisseau de Berne. Si donc il y a erreur dans les indications de M. Willomet, ce ne peut être que par un désaut d'exactitude dans le mesurage de l'étalon de Berne,

Ce qui fait un préjugé en faveur des calculs de M. Willomet, indépendamment de ce qu'il étoit expert dans l'objet des mesurages, c'est que les diverses proportions par lui

⁽a) Willomet Table XXVIII. comparé avec Journal œconomique 1760. Part. 1. page 2.

indiquées entre les diverses mesures du pays, se rencontroient sort juste, avec les reductions en usage pour les ventes de graines d'un lieu à un autre. Mais afin qu'il ne me restat aucun doute, & pour ne rien avanturer sur ces réductions de mesures, j'ai fait des examens de plus d'une espéce, dont le résultat uniforme à toujours été la justification des calculs de Willomet.

D'abord j'ai mesuré le quarteron de Vevey, dont l'étalon est de bronze, & d'une forme aussi régulière qu'il a été possible de le former. Au pied de Berne, j'ai trouvé 1963 lignes de diamêtre sur 671 de hauteur, au pied de Roi, 1774 lignes de diamêtre sur 611 de hauteur. Le premier mesurage me donne 1188 pouces de Berne, cinq pouces moins que l'indication de M. Willomet; le fecond mesurage me donne 883 pouces de Roi, quatre pouces plus que n'a trouvé M. Willomet. (a) Il est aisé de comprendre, que la plus légere inexactitude dans le mesurage, ou dans la longueur des pieds, peut faire cette différence de 4 ou 5 pouces, un tiers de ligne de plus ou de moins suffisant pour cela. Mes opérations se rapportent donc à celles de M. Willomet.

La contenance géometrique du quarteron de Vevey ainsi vérisiée, il nous sera aisé par

⁽a) Willomet Table XXVIII. donne au pied de Berne 1193 pouces au quarteron de Vevey. Table XXIX au pied de Roi 879 pouces.

le moyen de la pesanteur du grain, de parves nir à la vérification des autres mesures. Celle de Vevey en beau froment pése jusqu'à 27 lb. poids de marc, il arrive quelque fois que du bled bien choisi pésera un peu plus, mais beaucoup plus souvent qu'il pesera quelque chose de moins. C'est fur le pied de 27 lb. le quarteron de froment, qu'on a dressé le tarif pour le taux du pain chez les boulangers. Or si le quarteron de Veyey qui contient 879 pouces cubiques au pied de Roi, doit peser 27 lb., cela revient à 53 lb. 11 d'once le pied cube. Or des quatre épreuves faites à Paris en divers tems, la plus belle n'a jamais passé 52 lb; 11 onces le pied cube, ce qui approche aussi près qu'il est possible, des 27 lb. pour le quarteron de Vevey.

Suivant cette proportion, la mesure de Berne supposée de 960 pouces de Berne, qui en sont 707 au pied de Roi, devra peser environ 21\frac{3}{4} lb. & si elle ne contient suivant l'indication du Journal œconomique, que 904\frac{5}{2} pouces, elle ne peseroit que 20\frac{1}{2} lb. même un peu moins. Or elle m'est indiquée, comme devant peser suivant les essais faits à Berne, jusqu'à 21 lb. 17 lots, en m'avertiffant que le poids de Berne est du 6 pour cent plus sort que celui de Paris, ainsi les 21 lb. 17 lots reviennent à 22 lb. 14 onces, pesanteur de bled dont je ne conçois pas la possibilité, mais qui me consirme toujours plus

dans la pensée, que la mesure de Berne contient plus que les 904 pouces indiqués dans

le Journal economique.

Ayant donc déterminé la contenance géometrique du boisseau de Berne, sur le pied de 960 pouces suivant l'indication de M. Willomet, il se présente à l'occasion de la péfanteur indiquée du bled, une nouvelle difficulté à resoudre concernant le poids de Berne.

D'un côté, le Journal œconomique me dit, que la livre de Berne ordinaire péfe exactement 17 onces poids de marc, qu'elle se divise en 16 onces, & chaque once en 2 lots (a). Savary d'un autre côté me dit, que la livre de Berne est la même que celle de Basle, de Francfort, & de Strasbourg, & que 100 lb. de ce poids en font 102 de Paris. (b), M. Willomet ne différe de Savary que par une plus grande précision, il suppose 10000 lb. de Vevey, qui en font 11250 de marc, égales à 10995 de Berne (c), ce qui fait 102 lb. s onces de Paris, & un peu plus. M. Ruchat dit, qu'à Berne comme par toute l'Allemagne on compte par lot, qui est comme la demi once, car dit-il, les 16 lots ne font pas exactement le même poids que le marc. Il s'en

⁽a) Journal economique 1760. Part. 1. page 3.

⁽b) Savary parfait négociant

⁽c) Willomet Table XXXII.

manque un dénier sur le tout, ou 1/24 d'une

once. (d).

Si l'indication du Journal est juste, 100 lb. de Berne en font 1064 de Paris; les 21 lb. 17 lots font 22 lb. 14 onces, & le pied cube de froment péseroit 55 lb. 147 onces; & le quarteron de Vevey 28 lb. 7 onces suivant Willomet & Savary les 21 lb. 17 lots font environ 22 lb. de marc, le pied cube de froment péseroit 53\frac{3}{4} lb. & le quarteron de Vevey 27 lb. 5 onces, ce qui n'est pas fans exemple. Suivant M. Richat, la livre de Berne bien loin de peler exactement 17 onces, n'en péseroit que 1511, les 21 lb. 17 lots feroient 21 lb. $6\frac{3}{4}$ onces, le pied cube péseroit 52 lb. 6 onces, ce qui se rencontreroit assez juste avec les essais faits à Paris, & par les mêmes proportions, le quarteron de Vevey 26 lb. 101 onces, ce qui est son poids très - ordinaires.

J'avoue que je ne sai guères comment concilier toutes ces indications si dissérentes, à moins qu'il n'y ait à Berne comme en plusieurs lieux, poids fort & poids foible, dont l'un suivant le Journal œconomique soit de 6½ pour 100 plus fort que le poids de marc, l'autre suivant l'indication de M. Willomet de 2½ pour 100. Mais encore que serons nous de la note de M. Ruchat, auteur d'une exact

⁽d) Ruchat Traité des poids & des mesures, page

titude si scrupuleuse, & d'une patience sans égale dans ces sortes de recherches, & qui fait le poids de Berne du demi pour 100 plus

foible que le poids de marc.

Balancé entre plusieurs autorités, j'ai pensé que le poids de l'eau pourroit me donner au juste le poids de Berne. Le Journal œconomique me dit que 1021 lots font le poids d'un pot d'eau de fontaine commune (a). Or 102\frac{*}{2} lots à 32 lots pour 17 onces font un peu moins de 54 onces & demi, fuivant l'indication de Willomet font 52 onces & demi un peu moins, & suivant M. Ruchat 514 d'once. J'ai pesé le même pot qui m'a donné eau de fontaine 54 onces, eau du lac 545, eau de riviére 54, eau de puits 54, ces différences sont peu considérables, & peuvent venir du vase plus ou moins rempli, autant que de la différence du poids spécifique des eaux. Quoiqu'il en soit, mon expérience est conforme à l'indication du Journal œconomique sur le pied de 32 lots pour 17 onces. Au reste le poids de l'eau est indiqué par divers auteurs d'une maniere tout aussi peu uniforme que les contenances des mesures à bled, & la pesanteur de la livre.

Le Dictionnaire de Trevoux donne au pied cube d'eau douce 72 lb. de pesanteur, le spectacle de la nature lui en donne un peu plus de 70. M. Bion dans son traité sur la con-

⁽a) Journal œconomique 1760. Part. 1. pag. 3.

firuction des instrumens de mathématiques pose en sait, qu'un pied d'eau de Seine pése 69 lb. 12 onces, & que le poids de l'eau est la 14 de mesure auquel il donne 946 lb. 10 ouces, mais le Dictionnaire de Trevoux lui donne 977 lb., dont la quatorzieme partie suivant la premiere indication sait 67 lb. 10 onces, suivant l'autre 67 lb. 14 d'once. Par mon expérience le pot de Berne pesant 54 onces, & ce pot étant de 145755 lignes au pied de Roi, c'est 69 lb. 7 onces. Le pot de Vevey 49 onces \$\frac{1}{8} & \frac{1}{8}\$, & ce pot contenant 131123 lignes, cela revient à 70 lb. le pied cube, ce qui ne s'éloigne pas de beaucoup.

Le réfultat de toutes mes recherches & de mes expériences est, que si le quarteron de Vevey, dont la contenance justifiée est de 879 pouces cubiques au pied de Roi, & de 1193 au pied de Berne, pése jusqu'à 27 lb. beau froment, le quarteron de Berne compté pour 960 pouces de Berne péfera jusqu'à 213 lb., au lieu qu'il péseroit un peu moins de 20½ lb. si la contenance n'étois que de 940 pouces. Or puisqu'il est certain qu'il pése d'avantage, je concluds que l'indication de M. Willomet est juste, d'où il s'ensuit que le setier de Paris fait un peu moins de 11 mesures de Berne, & le quarter de Londres environ 201 mesures de Berne. Or la Livre Sterling comptée à quinze francs cinq

cinq fols, qui est le change assez ordinaire fait précisement 20 fr. 6 s. d. monnoye de Berne, & ainsi la réduction est précisément d'autant de livres Bernoises, pour la mesure de Berne, que le quarter de Londres se vend de livres sterlins.

Il est donc évident, & la Table III. en fournit la table détaillée, que nous mangeons le pain dans ce pays, à très-peu de chose près, au même prix qu'en Angleterre. Vérité bien encourageante pour tout bon patriote. Appliquons - nous à perfectionner notre culture, & qui fait jusques à quel point de prospérité nous irions par ce moyen-là? Si quelques fois nous éprouvons une cherté incommode, peutêtre ne faut-il point en chercher d'autre cause que le trop bon marché des années précédentes.



is move education in and

W.

A I THE